Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Ramadan 1442
23 Avril 2021

N° 33

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **926**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **930**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **934**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **937**
Avis aux créanciers..... **945**
Convocations
Sociétés anonymes **947**
Autres sociétés **953**
Divers
Avis au public..... **954**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Générale Oblig-Sicav **955**
Bilan de la Poste Obligataire Sicav Tanit..... **958**
Bilan de Sicav Amen..... **961**
Bilan de Amen Alliance Sicav **964**
Bilan de Sicav Amen première..... **967**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Au capital de 4.770.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau - Tunis en date du 13 avril 2021 sous le numéro 21802682, quittance numéro M003707 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 15 Avril 2021 sous le numéro 202131305, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2021R01106SANB2

Clinique El Amen Béja S.A

Capital social : 8.982.171,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 5 avril 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 13 avril 2021 sous le numéro 21802684, quittance numéro M003709 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 15 Avril 2021 sous le numéro 202131307, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mourad Saada dans les fonctions de Directeur Général pour la durée d'une année qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

La désignation de la Société AMEN SANTE S.A la représentante permanente au Conseil d'Administration en tant que cosignataire des actes de gestion et de fonctionnement des comptes bancaires supérieur à Vingt Mille Dinars (20.000,000 DT).

2021R01108SANB2

Clinique El Amen Béja S.A

Capital social : 8.982.171,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center les jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 05 avril 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 13 avril 2021 sous le numéro 21802684, quittance numéro M003709 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 15 Avril 2021 sous le numéro 202131307, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2021R01109SANB2

Notice

Augmentation du capital

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales :

Dénomination sociale de la société : MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET»

Forme de la société : société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

Adresse : Z.I Ariana Tunis.

Objet : La fabrication et la commercialisation des emballages de toute nature et notamment l'emballage métallique.

Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit de vote.

Répartition des bénéfices : Attribution de 5% pour le fond des réserves légale, le solde à répartir par décision de l'assemblée générale ordinaire.

En vertu du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2020, enregistré à la

recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 9 mars 2021 sous le n°21501876, quittance n°2576, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

- Le capital social sera augmenté de 7.240.000 DT par souscription en numéraire, ainsi le capital va passer de 36.200.000 DT à 43.440.000 DT;

- Nombre d'actions à émettre : 1.448.000 actions nouvelles;

- Valeur nominale des actions : Cinq dinars chacune ;

- Forme des actions : nominatives;

- Catégorie : Ordinaire

- Libération : du quart à la souscription. La libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d'Administration;

Dépôt provisoire au registre national des entreprises de l'Ariana copie du PV de l'assemblée générale extraordinaire cité en haut sous la référence AC 03322021 le 23/3/2021.

Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Banque de dépôt des fonds : Société Tunisienne de Banque, agence Habib Thameur Tunis, compte indisponible N° 10 000000 089399 8 788 75.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles la loi leur donnait un droit de préférence, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

2021R01121SANB2

Souscription à l'augmentation du capital

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 30 000 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010

Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 mars 2021 a décidé :

- D'augmenter le capital social de la société, par versement d'espèces, d'un montant de 6 000 000 DT pour le porter de 30 000 000 DT à 36 000 000 DT à libérer à hauteur de la moitié, soit 3 000 000 dinars, à la souscription et par versement d'espèces, par l'émission au pair de 600 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du 1er mars 2021.

- De supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription de l'intégralité des 600 000 actions émises à un seul actionnaire.

2. Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert chez BIAT, sous le numéro 08603000153202967484.

3. Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 20 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

4. Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 mars 2021, enregistré le 6 avril 2021 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau sous le numéro 21502550 Quittance 3526 a été déposé le 8 avril 2021 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC 02442021.

2021R01127SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Nouvelle de Boissons

S.A. au capital de 13 020 000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 La Mornaguia

N° d'Affiliation à la CNSS : 210385/89

Identifiant Unique : 0707419B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2021 enregistré à la recette des finances de la Mornaguia le 02/4/2021 sous le numéro 21700789 quittance n°M017931, il a été décidé :

De renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Lassaad Mzah.

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses (SEABG)

- AMEN BANK

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT)

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique (SPDIT)

- La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances (COMAR)

- Monsieur Mohamed Moez Zouari

Et ceci pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

De nommer la société GSAUDIT & ADVISORY en qualité de commissaire aux comptes, et ce, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2021 et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2021, un exemplaire du rapport de commissaire aux comptes et des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés au Registre National des Entreprises de la Manouba le 14 avril 2021 sous le n°202130958.

2021400989SANB2

Renouvellement du mandat de Directeur Général

Société Nouvelle de Boissons

S.A. au capital de 13 020 000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 La Mornaguia

N° d'Affiliation à la CNSS : 210385/89

Identifiant Unique : 0707419B

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2021 enregistré à la recette des finances de la Mornaguia le 02/4/2021 sous le numéro 21700788 quittance n°M017927, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de la Manouba le 14 avril 2021 sous le n°202130958, il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Moez Zouari en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2021400990SANB2

HAIFA POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Société anonyme

Au capital de 3.093.750

Siège social : Immeuble Mirmar Busines City, Bloc B, Bureau 4.3 Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant Unique : 1605717B

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29/8/2020, enregistré à la recette des finances Charguia le 17/9/2020 sous le n°20706514, quittance n°96657, décidant la réduction et l'augmentation du capital comme suit :

- Réduction du capital de la société de la somme de 2 221 250 dinars correspondant à la remise aux actionnaires de la partie non encore libérée du capital pour le ramener à 3093 750 dinars, dont dépôt d'un exemplaire du PV au Registre National des entreprises le 24/9/2020 sous le n°202076399 et publié au B.O.R.N.E n°237 le 6/10/2020.

- Augmentation du capital en numéraire, jusqu'à concurrence du montant souscrit et libéré par les actionnaires, sans que le capital dépasse un plafond de 6 187 500 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'assemblée Générale a délégué les pouvoirs au conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital sur ses simples décisions, en une ou plusieurs tranches, est notamment habilité de fixer les modalités concrètes de l'augmentation, de la réaliser en une ou plusieurs tranches, fixer la date d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer le prix d'émission, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation des pouvoirs est valable dans un délai maximum de six mois à compter de l'ouverture de la souscription de l'augmentation du capital.

En vertu des pouvoirs accordés par l'assemblée générale, le conseil d'administration a Procédé à une première étape d'augmentation du capital destinée aux anciens actionnaires d'un montant de 1 113 750 dinars soit 111375 actions de nominale 10 dinars, ouverture de la souscription le 11/1/2021 et clôture le 10/3/2021, avec clôture anticipée en cas de souscription intégrale de l'augmentation du capital

Les souscriptions et les versements ont été réalisés intégralement et versés au compte indisponible ouvert à la banque Zitouna sous le n°25073000000084278372 conformément à l'attestation de compte indisponible délivrée par la banque.

Dépôt d'un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire pour le projet d'augmentation du capital au greffe du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana le 7/4/2021 quittance de dépôt n°AC0342021.

2021400996SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée

E2M

SARL au capital de DT : 3 000

3, Villa El Abir Gammarth, 2078 La Marsa, Tunis

Identifiant unique : 1260954Y

En vertu du PV de l'AGE du 31 mars 2021 enregistré à la recette des finances Rue El Djazira, Tunis, le 6 avril 2021, sous le n°21501105, quittance n°M088338, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 8/4/2021 sous le n°202129864, publié au B.O.R.N.E n°77 du 13/4/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société «E2M SARL» et la nomination de Mr Massimo Freguglia liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège social de la société : 3, Villa El Abir Gammarth, 2078 La Marsa, Tunis.

2021T00435SRLB2

Assemblée générale extraordinaire

Société à responsabilité limitée

Société sinda international SARL

Capital : 20.000 dinars tunisiens

MF : 1613771E

Siège social : 07 Rue pasteur Ben Arous

Suite au P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2021 enregistré à la recette des finances Ben Arous le 31 mars 2021 sous le numéro 21501212 et déposé au registre national des entreprises dossier n°202131249 du 15 avril 2021 les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution anticipée et la liquidation de la société.

Mme Sinda Hamrouni titulaire de la CIN : 09798118 est nommée liquidateur demeurant à la route ceinture Slimen Korbus.

2021R01087SRLB2

Nomination de liquidateur

Société ZECCA Tunis s.a.r.l

Adresse du siège : Z.I Mhamdia, Rte de Khelidia Ben Arous

Identifiant unique : 1065709V

RC : B2461832008

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 18 février 2021 enregistré à la recette des finances de Fouchena le 22 mars 2021, sous le n°21801235 quittance n°M023013, dont une copie a été déposée au Centre National des Entreprises le 31 mars 2021 sous le n°202127634 et publié au bulletin

officiel du registre national des entreprises du 7 avril 2021 :

Les associés ont décidé de nommer Mr Faouzi Ben Salem liquidateur en remplacement de Mr Florindo PATELLI.

2021R01101SRLB2

Société «Broyage ensachage et production des produits chimiques»

S.A.R.L au capital de 2400.000 DT

Siège social : Rte Gabès Km 5 BP 117 Sfax

MF : 008349N

Suivant procès-verbal de l'A.G.O des associés tenue le 5/11/2020, enregistré à la recette des finances sous le numéro 21500984, quittance n°M001068 et déposé au centre national du registre des entreprises sous n°202116759 le 24/02/2021 à Sfax les associés ont décidé :

D'augmenter le capital de 2.400.000dt au 2.990.000dt

L'acceptation de la démission de gérant Mr Tijeni Gargouri

Nouveau gérant Mr Hssouna Gargouri.

2021X00454SRLB2

Assemblée générale extraordinaire

Société Industrielle Métallique du Sud "SIMSUD"

S.A.R.L. au capital de 420 000 Dinars

Siège social : Route el Mahdia km11 - Sfax

MF : 0635604 B

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 15 avril 2021 sous le n°21502091, quittance n°M002254 et M002258 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le numéro 202131587 en date du 16 avril 2021, il a été décidé de :

- Donner quitus au gérant Houcem Eddine Hassairi

- Désigner l'adresse route de Mahdia km 13 comme adresse de correspondance légale et officielle de la société industrielle métallique du sud "SIMSUD"

- Charger des avocats pour engager des affaires en réparation des préjudices causés à la société.

- Dissoudre la société SIMSUD et de nommer Mr Naceur Miraoui (qui a accepté) liquidateur de la société pour une période de deux années renouvelables par PV.

2021X00460SRLB2

Distribution des fonds de liquidation

INTERNATIONAL CONSEILS & ASSISTANCES "ICA"

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social : 10.000 dinars

Siège social : 34, Place du 14 Janvier 2011 - 1001 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0932694/C

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société INTERNATIONAL CONSEILS & ASSISTANCES «ICA» annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société INTERNATIONAL CONSEILS & ASSISTANCES «ICA» en date du 15 février 2021, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 8 mars 2021 sous le numéro 21501850, quittance n°M002537 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 11 mars 2021 sous le numéro 202121633, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la société INTERNATIONAL CONSEILS & ASSISTANCES «ICA» ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société INTERNATIONAL CONSEILS & ASSISTANCES «ICA» à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis - 1001.

2021400986SRLB2

A. G. EXT

Du 8.02.2021

MEMT «SARL»

Capital : 100.000 dinars

08 rue Med Ali Darghouth cité Ettadhamen 2041 Ariana

Matricule Fiscal : N°1184592N/A/M/000

CNSS N° : 342579-72

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8.02.2021 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 10.3.2021 sous n°21701027 Quittance n°M020408.

- Les associés ont décidé la nomination de madame Najoua Ejbeli gérante de la société MEMET en remplacement de Monsieur MARC LEGAT pour une année à compter du 01.4.2021 au 31.3.2022.

Dont un exemplaire a été déposé au RNE le 01.4.2021 sous le n°202127828.

2021400991SRLB2

SALAMBO AGRI SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 801.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1642790 V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/3/2021 enregistré à la recette des finances El Mahrajène - Tunis le 29/3/2021 sous Qn°M026778 En°21801885 & Suivant un (1) acte de cession de parts du 18/3/2021.

Les associés ont approuvé la cession de parts sociales;

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/3/2021 enregistré à la recette

des finances El Mahrajène Tunis le 2/4/2021 sous Qn°M028657 En°21502035

- Les associés ont décidé d'augmenter le capital social. Le nouveau capital est 912.500 Dinars.

- Dont un exemplaire des P.V et de l'acte ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1642790 V le 8.4.2021.

2021400999SRLB2

Diminution du capital social

SOCIETE DE LOISIRS ET D'ANIMATION

SARL au capital de 200.000

Siège social : Immeuble Azur Rue du Lac Biwa 1053 Les Berges du Lac Tunis

MF : 1130738T

1/ En vertu du P.V de l'AGE en date du 8/3/2021 enregistré à la recette des finances Le Lac le 29/3/2021 quittance n°M030339 enregistrement n°21502354 Il appert que l'assemblée a décidé de réduire le capital de la société de 200 000 dinars divisé en 20 000 parts sociales de 10 dinars chacune à 1000 dinars divisé en 100 parts sociales de 10 dinars chacune.

En conséquence de cette réduction l'article 7 des statuts a été modifié.

Le PV de l'AGE a été publié au registre national des entreprises en date du 16/4/2021.

2021401010SRLB2

SOCIETE ATELIER NOCTURNE - Sarl

Capital social de 5.000 dinars

RC : N°B0134322013

MF : N°1282273Y/A/E/001

Siège social : 40 Rue Tarek Ibn Zied, Metuelleville 1082 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ATELIER NOCTURNE tenue le 6 avril 2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 7 avril 2021 sous le n°21802155, quittance n°30129 dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Tunis le 16/4/2021 sous le numéro 202131759.

Il a été décidé ce qui :

- La nomination de Monsieur Amir Ghozlani gérant de la société ATELIER NOCTURNE

- La nomination de Monsieur Wassim Ghozlani co-gérant de la société ATELIER NOCTURNE.

2021401011SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts de la société

LAKHRECH DE BOULANGERIES

S.U.A.R.L

Au capital de : 15000 Dinars

Siège social : Cité Celtene Fondouk Djedid Grombalia

MF : 0887811F

RNE : 0887811F

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, du 20/10/2020 enregistrée à la recette des finances Avenue de La Paix Grombalia, le 10/11/2020, sous le n°20703827, quittance M067825.

L'associé unique de la société ci-dessus indiqué enregistré au REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES sous le n°0887811F, Mr Ahmed Amri qui possède la totalité du capital social représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150) dinars chacune, dans le capital de la société d'une valeur de quinze mille dinars (15.000) dinars, vend, cède et transporte La totalité des ses cent (100) parts sociales à Mr Majdi Rzouga, titulaire de la Carte d'identité Nationale N°07178053, qui accepte d'acquérir la totalité de cent (100) parts sociales de cent cinquante (150) dinars chacune d'une valeur de :

Quinze mille (15000) dinars, dans le capital de la société ci-dessus indiquée.

2021R01090SRUB2

Changement de siège social

SUARL BELCOTECH Tunisie

17 avenue Ali Belhaouane - 1053 la Marsa

MF : 1481572 Q/A/M/000

RC : B01211642016

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Février 2020 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 le 13 Juillet 2020 sous le n°20801903, quittance n°49219. Il a été décidé ce qui suit :

- Le transfert du siège social de la société au 68 avenue Taher Ben Ammar - 1013 El Manzah 9A.

Publié au registre national des Entreprises sous le n°202073449 au 9/10/2020.

2021400993SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation établi par Maître Mabrouka Mihoubi et son assesseur Maitre Marwa Younsi en date du 01 février 2021 et enregistré à la Recette des Finances de la Cité Administrative à l'Ariana en date du 5/4/2021 suivant quittance n°M03846 Monsieur Ali ben Othmen Naghmouchi a transféré tout le fonds de commerce exploité dans le local situé à la Rue 62140 Cité Ettahrir Tunis, objet de l'Identifiant Unique n°120126W et exploité en activités de restauration, pizzeria crêperie et sandwicherie, avec tous ses éléments matériels et immatériels et ce, à son épouse Madame Sonia Bent Naceur Limayem estimant la valeur du fonds de commerce objet de cette donation à cinq mille Dinars (5.000,000 d). Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel entre les mains du donataire au siège du fonds de commerce. Cette annonce est publiée au journal Echourouk en date du 7/4/2021 et au journal le Quotidien en date du 14/4/2021.

2021T00431FCCC2

Cession d'un fonds de commerce à titre gratuit

Par contrat de cession enregistré à la recette des finances du palais des finances de Bizerte le 15/4/2021 sous n°21201381 Quittance n°M029501 Mr Oussama Graich a cédé à son frère Mr Samih Graich titulaire de la carte d'identité n°08105015 résident à 14 Impasse Sidi Aanene Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à Rwahnia Beb Jedid Bizerte pour l'exercice de tout commerce à compter du 23/3/2021.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 17/4/2021.

2021T00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En venu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée à la municipalité de Sidi Thabet le 25/3/2021 enregistré à la recette des finances de kalaat el andalous, le 31/3/2021 (N° de reçu M012134, n° d'enregistrement 21200495) Mena Bent Hédi Ben Youssef MF : 1110731 demeurant à Bejouia 2 Sidi Thabet Ariana CIN : 07280769, a cédé, à Hamza Hamrouni demeurant à M'barka Sidi Thabet Ariana CIN : 07385101 ; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente de fruit secs, sis Cité El Falhine Sidi Thabet Ariana.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'acheteur, à l'adresse de rédacteur de l'acte Maître Saidi Yasser 22 rue de Marseille Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le quotidien du 13/4/2021.

2021T00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis en date du 9 février 2021 Quittance n°10774 Enregistrement n°21200425 Monsieur Mohamed Ben Mohamed Lamine Jaziri titulaire de la C.I.N n°00266183 délivrée à Tunis le 14 novembre 2016 a vendu la totalité du fonds de commerce à usage de bijouterie exploité au local n°37 sis au centre commercial «le Palmarium» - Tunis avec tous ses éléments convenues entre les deux parties et sous les conditions mentionnées au dit acte et ce au profit de la Société ALYSSA GOLD S.A.R.L titulaire de l'identifiant unique n°1442688/K dont le siège social est à l'avenue Majida Boulila Immeuble KAMMOUN - 3027 - Sfax El Jadida.

Toute opposition devra être formulée dans le délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de parution du présent avis au JO.R.T auprès de l'acquéreuse la Société ALYSSA GOLD SARL à son siège social sis à l'avenue Majida Boulila - Immeuble KAMMOUN - 3027 Sfax El Jadida.

Le présent avis a été déjà publié aux quotidiens «La Presse» et «Essahafa» datés du 3 Avril 2021.

2021T00436FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part du maître Mouna Baratli daté le 12/4/2021 Mr Karim Ben Nacef a donné à sa tante Mme Amel Ben Nacef tout le fonds de commerce sis à la rue l'Aiine Jarzouna Bizerte sous le numéro A0446792006 exploité en tant que boulangerie. Les objections doivent parvenir au donataire à son adresse Rue l'Aiine Jarzouna Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien».

2021R01084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofiane Hatem Fathallah, enregistré le 25/3/2021 à la recette des finances de Raoud quittance n°M028302, enregistrement n°21201141. Mr Mohamed Masoudi a cédé à Mme Marwa Tounsi la totalité du fonds de commerce situé au n°12 rue Ali Jaballah cité el Ghazella Ariana, exploité en vente de téléphones portables.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication, entre les mains du vendeur à son adresse personnelle route Mater klm 06 Douar Hicher Manouba.

Cet avis a été publié au journal Essabeh du 01/4/2021.

2021R01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia, le 9/10/2020, sous le n°20203303, Quittance M061575, Société LAKHRECH DES BOULANGERIES, SUARL, RNE 0887811F sise à Cité Celtene Fondouk Djedid Grombalia, représentée par son associé unique Mr Ahmed Amri, C.I.N n°05452423, a cédé à Mr Majdi Rzouga, C.I.N n°07178053, demeurant à Errissala Sidi Saad Mornag, la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité comme Boulangerie avec ses éléments corporels et incorporels situé à Cité Celtene Fondouk Djedid Grombalia.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à son local sis à Fondouk Djedid Grombalia 8012, dans les 20 jours à partir de la date de parution de l'avis de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le 14 avril 2021 au Journal Echourouk.

2021R01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag quittance n°M023422, enregistrement 21200787. Les héritiers de feu Ramadhan Ben Issa Doua ont vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que boucherie sis au marché municipal Morneg n°14 bis à Mr Lotfi Ben Habib Ben Manoubi Alagui. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 16/4/2021.

2021R01093FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 6/4/2021 enregistré au registre des finances de Tabarka à la même date sous le numéro 212000389 quittance M011166 Mr Lotfi Ben Boujemaa Mlaiki numéro CIN 02543036 a cédé à Mme Sihem Bent Moldi Ben Amor Dellai CIN 02334820 la totalité du fonds de commerce sous le nom de magasin (la station) pour l'usage de vente des produits alimentaires en détail sis au 29 rue Habib Bourguiba Tabarka. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne à la même adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 9/3/2021.

2021R01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 31/3/2021, enregistré à la recette des finances Boulbaba Almrabet le 31/3/2021 quittance n°19279 enregistrement n°21202122 Mr Noureddine Hamed CIN n°06211899 adresse rue l'oasis Zrig Gabès a vendu à Mr Tahar Lassoued CIN n°05017858 le fonds de commerce qui a pour objet cafeteria papillon sise à la Rue Omar Ibn Elkattab Cité Universitaire Gabès y compris ces éléments corporels et incorporels.

Cet acte de vente a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 7/4/2021

Toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds Rue Omar Ibn Elkattab Cité Universitaire Gabès.

2021R01097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 7/4/2021 et enregistré à Bou Argoub la même date n°21200234 Quittance n°M08491 publié au journal Alchourouk et journal Le Quotidien daté du 16/4/2021 M.Salah Afli demeurant à Brikett Nasrallah Kairouan a vendu à M. Tawfik Benzid demeurant à cité Ezouhour n°7 Bou Argoub la totalité du fonds de commerce consistant un local de vente de fruits secs à la Rue révolutions Bou Argoub.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteur cabinet de l'huissier notaire Khaled Khlifi rue Ben Kahled Grombalia.

2021R01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 14/3/2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa-Tunis le 15/3/2021 reçu numéro M028250 enregistrement numéro 21201458 ; Mr Mabrouk Attia demeurant au Tlalet nord Tataouine a vendu à Mr Mohamed Ouni demeurant à oued Elkhil Bni Khedach Médenine la totalité du fonds de commerce sis à la rue Tarek Ibn Zied Sidi Daoud 2046 La Marsa Tunis consistant en la vente des fruits secs avec tous ses éléments physiques et moraux. Toutes oppositions à cette vente doivent être faites à l'adresse de ce fonds de commerce sis rue Tarek Ibn Zied Sidi Daoud La Marsa Tunis dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La publication de cette vente a été faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 17/4/2021.

2021R01112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. en date du 25/8/2020, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 31/8/2020 page 2020 case 23446 livre 20201944, M. Houssine El Mansouri demeurant à Zebda Tozeur a vendu le fonds de commerce sis à la Rue Bourguiba Tozeur à M Najeh El Mansouri demeurant à Tozeur

Toutes les oppositions devront être faites dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains de M Najah El Mansouri demeurant à Tozeur.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/02/2021.

2021R01117FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Benguerdane le 01 avril 2021 sous le numéro 212464 quittance numéro M019133, Mr Mohsen Farés a cédé tout le fonds de commerce sis à la route de Ras Jedir km. 06 Benguerdane - Médenine destiné à une Boulangerie à Mr Mabrouk Farés sis à Benguerdane.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Mohsen Farés à l'adresse indiquée dans les délais de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 7 avril 2021 au le journal Al Chourouk.

2021R01123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 23et 26 Février 2021, enregistré à la recette des finances cité Administrative Ariana le 6/4/2021 Reçu n°M039204 Enregistrement n°21201907 Monsieur Amor Slama a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Latifa Belhadj (C.I.N n°01637943) Représentée par son fils avec procuration Monsieur Wisseme Belhadj (C.I.N n°09101206) sis à l'Avenue Taieb Mhiri Ariana (Avant le voie) exploité «Fruit-sec» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Cabinet Maître Monia Ben Ammar Avocat sis 71 Avenue Jean-jaurès Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 20/4/2021.

2021R01129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/4/2021, enregistré à la

recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 7/4/2021, sous n°21201176, quittance n°M019274, Mme Khadija Ajimi, titulaire de la CIN n°00661915 et demeurant à 8 Rue Ali Ben Ghdahem Denden Ariana, a vendu et cédé à Mr Youssef Hrabi, titulaire de la CIN n°08494235, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente en détail des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la Rue Hassen Ben Said - Khézama Est - Sousse. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 16/4/2021.

2021S00458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 6/4/2021 et enregistré à la recette des finances Hammam - Sousse le 12/4/2021 Quittance n°34170 Enregistrement n°21201888, la société STAR INOX, I.U : 0796151L représentée par son gérant Raouf Kahla titulaire de CIN n°02947063 a vendu à Ahlem Attia titulaire de CIN n°05581193 et Med Raed B Kahla titulaire de la CIN n°12804550 La totalité du Fonds de commerce sis à la route de Tunis Hammam Sousse.

Toutes les oppositions seront acceptées dans le délai légal au bureau de l'avocat Mr Kamel Slimane sis à la Rue commandant Bejaoui "immeuble Medina" Sousse.

Le présent avis est paru au journal «Essahafa» le 15/4/2021.

2021S00465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/02/2021, enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 12/03/2021 sous le n°21201541, Quittance n°25810, Madame Sarra Jaidi titulaire de la CIN n°04641153 demeurant au 30, Rue «Mesk Snadek», Ezzouhour - Tunis, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à 17 Rue Khaled Ibn El Walid - l'Aouina - Tunis.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued GharrafEssaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 30/3/2021.

2021S00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé par Maître Mensi Makram avocat sis à Immeuble Abbes 2 3ème Etage Avenue Achouhadaa Monastir enregistré à la recette des finances de Sahline le 01-4-2021 quittance n°M010478, Sanaa Khadija, Rue Salem Bchir Sahline a vendu à Wafa Achour, Avenue Farhat Hached Sahline la totalité du fonds de commerce sise à complexe résidentiel et commercial «El Mandra» Sahline avec ses éléments matériels et morals et dont l'activité «Pâtisserie et Glaces», l'annonce est publiée le 17/4/2021 au journal «Achourouk».

L'opposition sera chez l'avocat rédacteur du contrat dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2021S00476FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/02/2021 enregistré à la recette de l'Avenue Esteklal Sousse le 12/02/2021 Numéro de quittance M007421 Numéro d'enregistrement 888755, Monsieur Habib Ben Amara Ben Akrmi Timoumi; Titulaire de C.I.N n°02994670 demeurant à l'avenue Sfaya n°32 Bouhssina Sousse, à Monsieur Mohammed Ali Ben Habib Timoumi, titulaire de C.I.N n°09273045 un fonds de commerce destiné pour tous genre de commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Etaoifik 4023 Cité Eriadh Sousse.

Toutes oppositions sera mise auprès de l'étude à Mohammed Ali Timoumi l'adresse chez Boucherie de Timoumi Rue Taoifik 4023 Sousse Eriadh Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication du cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 02/4/2021.

2021S00477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à H.Sousse le 8/4/2021 quittance n°M019741 La STE LES PAILLETTES MF : 1449987/Z a vendu à Safa Sammauda CIN 09338824. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à Khzema rue des oranges.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur dans son domicile élu chez maître Lahouar Neji, rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4ème étage.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Eshourouk le 21/4/2021.

2021S00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/3/2021, sous le n°21201734, quittance M017534 Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ali Ben Ahmed Ghozi titulaire de la CIN n°04152642 vend à Madame Amel Bent Mohamed Hedi Ammamou épouse Ali Ben Salem, titulaire de CIN n°06910798, la totalité du fonds de commerce exploité comme Vente des meubles sis à la rue 1er juin Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le quotidien» du 01/4/2021.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse sise à la rue Ahmed Chawki, Ksibet Madiouni Monastir.

2021S00489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18/3/2021 enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax à la date 01/4/2021 enregistré sous le numéro M031411 et série n°21201124, Moncef Ben Said Ben Mohamed Hriz CIN 01315709 qui habite à Saltniya km 4 Zanket Eloumi Sfax, a vendu à Bayrem Ben Abdallah Ben Elgharbi Elmoncer route Gremda km 1 rue n°6 Sfax domicile CIN 08823616, la totalité d'un fonds de commerce exploité en tant que Boucherie sis à Sfax route Saltniya km 4 Sfax. Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez et entre les mains du maître Fakhfakh Naima bureau n°1 39 Rue de l'Armée 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» en date du 16/4/2021.

2021X00453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/4/2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax selon reçu n°M033008 enregistrement n°21200906 Madame Manel Kammoun (cin. 08192394) a vendu à monsieur Sofien Ben Ali (cin 05312105) la totalité du fonds de commerce "LONDON SHOP" du local de vente de fruits sec exploité dans le local situé à la route Gremda km 3.5 Sidi Abbes Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître Yengui Dabbech Saoussen avocate au 40 av Hédi Chaker Sfax. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 20/4/2021.

2021X00468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/3/2021 enregistré à la recette des finances de Bab Souika Tunis le 01/4/2021 quittance n°M020209 enregistrement n°21200897, Monsieur Salah Belhaouane, demeurant au 64 rue Sidi Ben Arous Tunis a vendu à Monsieur Mohamed Messaoudi, demeurant au 02 Rue Abi Tamem La Marsa - Tunis la totalité du fonds de commerce sis au 02 Place Romdhan Bey 1006 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'exploitation de buvette et tout commerce.

Les oppositions sont acceptés entre les mains du vendeur et de l'acheteur à leur adresse sus-indiquées dans les (20) vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps en date du 16/4/2021.

2021400985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente daté le 12/3/2021 et enregistré à la recette des finances Elfahs le 14/4/2021 Quittance n°M014115 ce qui suit :

Madame Samia Ben Abderrahmane Chabeh vend à Monsieur Abdel Baki Ben Mabrouk Gaaloul la totalité de fonds de commerce situé au nouveau marché d'El Fahs consacré pour la vente des Volailles.

Toutes les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT seront déposées au cabinet de Maître Ben Aissa Akram notaire situé à la résidence la colombe prés de la municipalité d'El Fahs

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 17 avril 2021.

2021400992FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis en date du 7/4/2021 n° d'enregistrement 21302033 quittance n°38254 Mme Hayet Fertani a loué à la Société «Agence Affinity Immo» société en tant de constitution ses gérants Mrs Mabrouk Ahmed et Gnaoui Mohamed Ali le fonds de commerce sis au n°34 rue Ezzine Ben Achour La Marsa Tunis exploité pour activité d'agence immobilière pour une période de 4 ans renouvelables à compter du 01/4/2021 au 31/3/2025.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Echourouk du 17/4/2021.

2021T00438FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Avec un contrat signé le 10/3/2021 et enregistré à Hammamet le 11/3/2021 sous le numéro 212011200 et quittance Mo29220 Sté EVE (SARL) sis à l'avenue des Nations Unis à Hammamet MF 0927255Y a loué à SNOWBERRY MANAGEMENT GROUP (SARL) Sté en cour de construction la totalité d'un fonds de commerce MF : G01561181 sis à l'avenue des Nations Unis à Hammamet exploité comme salon du thé et restaurant durant deux ans renouvelables tacitement d'un montant du (40 000dt) comme loyer brut portant des nantissements à la faveur de Amen Bank numéro NA0713502007 du 16/10/1997 avec (25000dt) numéro NA0713492007 du 24/6/1995 avec (25000dt) numéro NA0713482007 du 6/4/1993 avec (20000dt).

2021R01086FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Organisation Syndicale

Selon le procès-verbal constitutionnel le 9/4/2021 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 14/4/2021 sous le n°21701172 quittance n°M024005 une organisation syndicale dépendante de l'union tunisienne éducateurs a été constituée :

Nom : Union Régionale des Educateurs de Tunis 1

Adresse : 22 Rue El Fadhel Ibn El Mouhaleb - Lacanya El Ouardia 1002 Tunis

Objet :

Amélioration des conditions professionnelles et matérielles des éducateurs

Secrétaire général : Mensi Fethi

Trésorier : Boubaker Abdelkader.

Membres :

Ben Ali Bochra - El Mouaddeb Hanene - Missaoui Rafik M'Hamedi Adel - Souid Majid.

2021T00425APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche

Suite à la décision du gouverneur de Béja en date du 4/5/2020 sous le numéro d'ordre 4/5/2020 il est constitué le groupement ETTADI

- Siège social : Belif Nefza - Béja

- Président : Mr Mastouri Naji Ben Ali

- Le groupement a pour mission principale.

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Doter les zones de leurs champs d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales

3- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leurs orientations à l'utilisation des meilleures techniques de culture en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et d'élevage

4- L'aide des organisations concernées par le développement agricole

5- L'établissement de relations de coopération et échange d'expériences dans la domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

6- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2021R01094APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : ALFERDAWES klm 17 Route Hazoua Nefta

Adresse : Ward Naam 2240 Nefta

Objet : Agricole

Les objectifs :

- Encourager les jeunes enterreuses afin de créer leur propres projets agricoles.

- Guider les jeunes à contribuer à un développement agricole et travail durable

- La mise en place et la diffusion d'actions innovants.

- Participer au développement territorial en préservant l'environnement et l'exploitation de l'eau.

- La coordination avec les associations et les organisations partageant en effet les mêmes convictions et les mêmes objectifs.

Président : Djeridi Taib

Le secrétaire général : Elayech Ahmed

Trésorier : Dherifa Ahmed.

2021R01098APSF1

Constitution du Syndicat des co-propriétaires de la résidence l'Olivier, 25 Rue des pommes Manar 1 Tunis

Le syndicat des co-propriétaires de la résidence l'Olivier a été constitué par une session plénière constituante le 20 février 2021. Il a abouti à l'élection de Rami Salhi comme président, Chadlia Aya al-Doghri comme vice-présidente et Mahdi Mamlouk comme trésorier. Il a été ratifié par la municipalité de Tunis le 7 avril 2021. Enregistré à la recette des finances à Manar le 7 avril 2021.

Numéro du reçu : M028089

Numéro d'enregistrement : 21800965

2021R01099APSF1

Constitution d'une association

Nom : Club de football de Zahrouni

Siège social : Rue 4310 numéro 4 Zahrouni Tunisie.

Objectifs :

- Formation et coaching des jeunes dans le football.

Membres :

- Président : Bachir Badrouni

- Secrétaire général : Wajdi Haj Ahmed

- Trésorier : Fathi Ferjani.

2021R01102APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de la "Résidence JADE" à Gammarth

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale élective en date du 20/6/2020 et l'accord délivré par la municipalité de la Marsa le 19/10/2020, il a été constitué le syndicat des copropriétaires de la «Résidence JADE» sis au lotissement Chatt Ennassim Gammarth, la Marsa, Tunis.

Il a été élu Monsieur :

- Khlil Zaiem, Président de Syndic.

- Mourad Doghri, trésorier.

2021R01122APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Groupement de développement Elkhdhaouria

Objet : Approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation

Zone d'intervention : Elkhdhaouria-Brahim Zahher - Sbiba

Siège social : Ecole Elkhdhaouria

Décision de constitution : Récépissé déclaration du G.D.A délivré par Mr le délégué de Sbiba en date du 11 Février 2021.

Président du conseil d'administration : Khadraoui Mohammed Lazhar

Trésorier : Khadraoui Bassem.

2021R01124APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Suite à l'enregistrement du procès-verbal à la recette des finances sous le numéro 121700197 en date du 13 avril 2021, un groupement de développement agricole a été constitué :

Nom : Hrair Mezzouna

Adresse sociale : Cité Ennour, Délégation Mezzouna 9150, Gouvernorat Sidi Bouzid.

Objectifs :

- La protection des ressources naturelles dans le domaine de son intervention.

- L'équipement de ses périmètres d'intervention en équipements ruraux nécessaires.

- L'exécution des services agricoles et des travaux de pèches.

- L'augmentation de la productivité des exploitations agricoles.

Membres du conseil d'administration :

- Nabiha Naguati : Présidente du conseil d'administration

- Gammoudiya Brabra : Trésorier.

2021R01125APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de Sauvegarde de la Ville de Hammam Sousse

Siège : Complexe Sidi Brahim - 4011 Hammam Sousse

Objet : Environnemental.

Objectifs :

- Participation à la conservation et l'embellissement de la ville de Hammam Sousse.

- Participation à la sauvegarde de la ville et la conservation des valeurs urbanistiques et architecturales et du patrimoine culturel et environnemental.

PV de constat n°09457 du 23 décembre 2020.

Comité directeur :

Président : Kamel Zardi

Secrétaire général : Kabil Fekih

Trésorier : Lotfi Rezigua.

Membres :

Wafa Gandouz - Tarek Mani - Ferid Frej Ben Amor - Emna Fekih Naçeur Lahouar - Imen Hassen.

2021S00457APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Vétérans de l'Union Sportive Ksour Essaf de Football.

Objet : Culturel et de loisir

But : Contribuer au développement de la pensée sportive et de l'esprit olympique, rassembler les vétérans du club raviver son histoire et faire sortir les anciens joueurs de l'isolement

Siège : Avenue Massinissa - Salakta 5126 - Ksour Essef- Mahdia

N° Déclaration et date : RR334646613 TN en date du 8/4/2021

Président : Hatem Limam

Secrétaire Général : Mahamed Hédi Ben Slama

Trésorier : Mahmoud Othman.

2021S00459APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : «Tunisian Society of Ophthalmic Plastic, Reconstructive and Aesthetic Surgery».

Elle a pour abréviation TSOPRAS.

La traduction française : «Association Tunisienne de chirurgie plastique, reconstructive et esthétique en ophtalmologie»

Siège : Résidence Médicale Essalem, 6ème étage, place du Maghreb Arabe, 4000, Sousse (siège provisoire en attendant l'acquisition d'un siège)

Objet : Scientifique

But :

- Oeuvrer afin de promouvoir le niveau scientifique des ophtalmologistes dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique des altérations orbito-palpébro-lacrymales

- Veiller à favoriser les rencontres et les échanges scientifiques avec les autres sociétés savantes homologues qui s'intéressent à la chirurgie plastique, reconstructrice et - esthétique orbitopalpébro-lacrymale à l'intérieur du pays comme avec les pays étrangers ayant des rapports diplomatiques avec la Tunisie.

Dirigeants :

Président : Dr Narjéss Ben Rayana Epouse Chekir

Vice-président : Dr Zeineb Najet Ben Zina Epouse Werda

Secrétaire Générale : Dr Leila Knani Epouse Abboud

Trésorière : Dr Salma Gargouri Epouse Kallel

Membres : Dr Sana Khochtali Epouse Knani

Dr Ramla Hassen Epouse Khechine.

2021S00464APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION "MAISON - DAR - AZZA" POUR LA CULTURE ETLESARTS.

Objet : CULTUREL

Siège : ALGWASSEM EST, ALBOSRA, CHORBANE, MAHDIA.

Objectifs : L'association tend à :

1- Etablir des liens entre ses adhérents, toutes Catégories et spécialités confondues ainsi qu'avec les différentes parties ayant trait au secteur culturel.

2- Travailler à diffuser la culture éclairée, dans le passé et le présent,

3- Nouer des relations et des partenariats avec les associations similaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays

4- Participer à la vérification et la promotion (ou la protection) du patrimoine populaire et des différents types du folklore, matériels, mentaux et littéraires.

Comité dirigeant :

Hammadi L'ouhichi : Président

El-Mahdi Bou Kthir : Secrétaire général.

Kamal Afsia : Trésorier.

2021S00469APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des chiens cane corso

Siège : 3 rue Al-Kassar 7348 Al-Manar 2092

Objet : Promotion de la race du Cane Corso.

Objectifs :

1- Promouvoir la race "Cane Corso" en Tunisie,

2- Contribuer à la préservation et à l'amélioration du standard de la race cane Corso en Tunisie,

3- Contribuer à la documentation de la race et la mise en place d'un référentiel pour les passionnés.

Comité :

Le Président : Salah Bou Omrine

Vice président : Nofal Kraif

Secrétaire général : Ahmed Chaouachi

Secrétaire adjoint : Montassar Jebali

Trésorier : Selim Habib Bou Haha

Responsable de la communication : Haithem Sebaa

2021400954APSF1

Homologation de résolutions

Association sportive scolaire et universitaire de Sfax

Conformément au PV de réunion daté du 9 février 2021 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa

Sfax le 31 mars 2021 sous le numéro 21801837 quittance n°30644 il a été décidé de modifier le nom de l'association comme suit :

"Association sportive de l'institut supérieur des sciences infirmières de Sfax".

2021X00451APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Compagnie Maghrébine de Promotion Immobilière COMAPRIM société anonyme RC : B163871996 dont le siège social est au n°3 Rue Rhodes Mutuelle Ville Tunis.

+ 5 Rue Henri Donan place Bossit Mutuelle ville Tunis (En sa qualité de caution hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété Objet du TF n°54605 Ariana lotissement Jinene Ennasr 2 d'une superficie de 2340 m² ladite propriété consiste en un terrain nu tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

5.240.000,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 24/5/2021 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2021T00426VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, ayant son siége social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Société montex en la personne de son représentant légal, société anonyme ayant son siège social à l'avenue ibn khaldoun (n° de registre de commerce inconnu).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°92 Gafsa dénommé «montex»

Mise à prix : en vertu de l'ordonnance sur requête, le prix d'immeuble saisi est fixé au montant de 1.156.480.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Huit hypothèques au profit de la STB

- Commandement inscrit au profit de la Société Tunisienne de recouvrement des créances

- Contrat de location au profit de Société Alatex

- Contrat de location au profit de Société Haytex.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 17/5/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par un caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021T00429VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slaheddine Khelifi

Avocat à la cour de cassation

Rue Malek Ibn Anes Grombalia

Tel/Fax : 72 255 820

Poursuivant :

Mr Badreddine Salem Ben Ferid Ben Salem Belhadj Aleya, C.I.N n°06324511.

Parties adverses :

1)- Fethi Kraiem - 2)- Mounira - 3)- Monia - 4)- Hayet - 5)- Sonia 6)- Boutheyna -7)- Karima - 8)- Moufida - Tous enfants de Mahmoud Ben Ali Ben Hadj Youssef Bouaissa. - 9)- Yossef - 10)- Taher - 11)- Abdallah - 12)- Abdelaziz - 13)- Mongia 14)- Najet - Tous enfants de Said Belhadj Youssef Bouaissa. - 15)- Zohra - 16)- Chedhlia - 17)- Fatma - 18)- Mongia.

Tous enfants de Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia. -19)- Chedhlia Bent Hssine Belhadj Ahmed Marzouk. -20)- Raoudha - 21)- Raja - 22)- Ridha - 23)- Rafika - 24)- Rachidha 25)- Rached - 26)- Mohamed Salah - 27)- Mustapha - Tous enfants de Taieb Ben Salah Ben Hadj Yahia - 28)- Hayet - 29)- Wassila - 30)- Latifa 31)- Salwa. Tous enfants de Sadok Ben Salah Belhaj Yahia - 32)- Beya 33)- Mokhtar - 34)- Habib- 35)-Hbiba -36)- Salah - 37) - Toumana - 38)- Mahmoud - 39)- Faouzia - 40)-Cherifa - Tous enfants de Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia. 41)- Toumana Bent Ismail Ben Amor Aissa - 42)- Abderrazak 43)- Arbia - 44)- Moncef - 45)- Latifa - 46)- Najet Tous enfants de Chedhli Ben Salah Ben Hadj Aissa- 47)- Habib Ben Hedi Ben Salah Ben Hadj Yahia- 48)- Abdallah - 49)- Samia - 50)- Samira - 51)- Sonia - 52)- Mohamed - 53)- Adel - Tous enfants de Habib Ben Hedi Ben Salah Ben Hadj Yahia - 54)- Hbiba Bent Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia 55)- Mohamed - 56)- Khaled - 57)- Tarek - 58)- Faouzi - 59)- Nafaa - 60)- Latifa Tous enfants de Farhat Ben Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia.

Demeurant tous à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Avocat Poursuivant :

Maître Slaheddine Khelifi Avocat à la cour de cassation rue Malek Ibn Anes Grombalia 8030.

Titre exécutoire :

Décision du tribunal de première instance de Grombalia n°1577 en date du 02/3/2017 statuant la non divisibilité de l'immeuble objet du titre foncier n°556245 Nabeul et objet du litige et ordonne sa liquidation par vente en entier par la voie de l'enchère publique avec la mise à prix d'ouverture fixée par les expert Mr Mohamed Choura et Mohamed Essahli à 103.950.000.

Immeuble à vendre : L'immeuble objet de l'adjudication est situé à l'Avenue Habib Bourguiba, à Grombalia, immatriculé à la conservation foncière sous le n°556245 Nabeul comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage d'une superficie de 72 m²

Le rez-de-chaussée comprenant deux magasins l'un exploité par un cycliste loué à Mr Othman Gallala et l'autre exploité par cellier loué à Mr Toumi Cherif et entre les deux magasins un escalier qui joint l'étage.

Le premier étage est constitué de deux chambres, cuisine, WC loué à Mr Rchid Boufedin.

Tous les locataires ont leurs adresses sur les lieux sans contrats écrits et sans détermination des loyers. Les Premiers ont la propriété commerciale, le troisième le droit au maintien.

La construction externe est faite de pierres, le sol est cimenté et les toits avec des poutres en ferraé. Ces limites au Sud Abdelaziz El Atrous au Nord café Belhsan Haded, à l'est Avenue Habib Bourguiba d'où l'ouverture de l'immeuble et à l'ouest Abdelkader Boulares comme c'est indiqué dans le rapport des experts.

L'immeuble est libre de toute contrainte.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de soixante deux mille trois cent soixante dix dinars (62.370.000) après le rabaissement de 40% décidé à l'audience du 22 mars 2021 et auquel sera ajouté le montant des frais et honoraires taxés.

Date de la surenchère et son lieu : à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia, le lundi 17 mai 2021 à partir du 9h du matin, par l'intermédiaire de l'avocat Adjudicataire maître Slaheddine Khelifi, Avocat à la cour de cassation rue Malek Ibn Anes Grombalia.

Visite des lieux : Il est possible de visiter les lieux tous les jours et sur RDV.

NB : Pour les étrangers désirants participer aux enchères, ils doivent être munis de l'autorisation de monsieur le gouverneur compétent.

2021R01096VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le jeudi 20/5/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 QPM 000.

Le poursuivant :

La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P/M 000

Contre :

Moez Ben Khemais Zardoum, Titulaire de la C I N 05188767 demeurant à App 27 Etage 7 Escalier 18 A Immeuble Sahloul Sousse, Gouvernorat de Sousse

Immeuble mis en adjudication :

L'appartement nommé "Khadija 140" du titre foncier n°168517 Sousse - sis au septième étage correspondant à la parcelle n°153 dont la superficie totale est de 81 m², outre les parts indivises représentant (155/25211) de la totalité de la propriété nommé "Khadija" objet du titre foncier 141939 Sousse sis à Sahloul 1 Sousse à usage d'habitation, il est constitué d'un hall, salon, cuisine, douche et deux chambres l'appartement s'ouvre sur un balcon ouvert d'environ 37 mètres carrés et représente un espace commun qui appartient notamment au propriétaire de l'appartement.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 162.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S00454VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

L'Adjudication aura lieu le Lundi 17 mai 2021 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Poursuivant : SOCIETE TUNISIE - LEASING ET FACTORING élisant domicile en l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue docteur Mourou Sousse M.F : 756310L.

Partie saisie : Fatma Bent Elajmi Boukir Demeurant à la rue Abbdessalem Kneni Akouda Sousse CIN n° 02843853.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue docteur Mourou Sousse.

Immeuble objet de la vente : TF n°138317 Sousse ayant usage agricole contenant des oliviers superficie totale 613 m² situé à Chatt Meriem Douar Ben Zineb borné au sud par TF n°201724 et à l'ouest lot n°06 lot n°03 au nord lot n°05.

Ce terrain n'est entouré d'aucun passage qui y mène.

Mise à prix : 36.780,000 Dinars et ce après réduction de 40% plus frais arrêtés par le tribunal.

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participer que celui qui a consigné le 1/3 de la mise à prix ou avec chèque certifié.

2021S00467VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mahasen Bent Mohamed Cherif, demeurante au 37 Rue Sidi Massoud Jemmel, titulaire de la C I N n°04795242.

Avocat poursuivant : Maître El Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité du titre foncier n°79046 Monastir d'une superficie de 628 m² dénommé «NOUR» et sis à Manzel kamel Jemmel.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 422 340 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 19/5/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00471VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Antar Ben Ali Chaabane, titulaire de la C.I.N n°03803072 demeurant à

Rejich 37 avenue Farhat Hached Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cassation Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de deux titres fonciers n°19429 Mahdia et n°2397 Mahdia, les deux titres sont confondus par des constructions imbriquées.

1/ T.F n°2397 Mahdia, parcelle n°2 d'une superficie de 548 m² sur lequel est édifiée une maison de deux niveaux.

Le rez-de-chaussée, bâtisse qui s'étend sur 17 m² sur le deuxième titre ci-après décrit, comprenant deux dépôts et une maison composée d'un salon, 4 pièces, un bureau, cuisine, salle de bain, surface bâtie 365 m².

Le premier étage composé de deux appartements le premier de 165 m² et le deuxième de 146 m² semi fini, et un troisième édifice en construction qui impiété sur 39 m² et s'étend sur l'autre titre.

2/ T.F n°19429 Mahdia, parcelle n°3 d'une superficie de 189 comprenant un édifice en cours de construction composé d'un rez-de-chaussée et un étage avec une extension de 17 m², d'un édifice situé sur le premier titre, total superficie couverte du rez-de-chaussée 132m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 24/5/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Les deux titres sont évalués à six cent cinquante un mille quatre cent soixante dinars (651.460,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00474VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame, Fathia Bent Ben Issa ben Hadj Taher, titulaire de la C.I.N n°03993828 demeurant à la Rue Imam Ghazeli 1 Ksour Essaf Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane Avocat à la cassation Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°4871 Mahdia, d'une superficie de 229 m², issue de la rue Imem Ghazali à Ksour Essaf, terrain clôturé sur lequel est édifié une villa d'un seul niveau composée d'un salon de 3 chambres, et une salle de bain, suivie d'une cuisine et salle d'eau extérieure donnant sur une terrasse non couverte avec collecteur d'eau pluviale.

Totale de la superficie couverte 160 m² (villa et dépendance), avec Garage de 37 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 24/5/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent cinquante quatre mille deux cent soixante dix dinars (154.270,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00475VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après le rabaissement de la mise à prix de 40%

Poursuivant : Mohammed Mallek, demeurant à la route de Mharza km4 Sfax, son domicile élu le bureau de Maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

La partie saisie : Omar Kallel, demeurant à la rue 9 Avril Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

Immeuble mis en vente : 7 parties de la division de l'ensemble de la propriété en 64 parties de l'immobilier qui constitue un bâtiment en deux étages située à la route de Tunis Sakiet Ezzit, d'une superficie totale de 142m², limité de l'Ouest par Nouri Kallel, de l'Est avenue du sud par Adnen Kallel et du nord par Zwari.

Mise à prix : fixée à 4.626,562 dinars sans les frais après le rabaissement de la mise à prix de 40%.

Date et lieu de la vente : le lundi 31/5/2021 à la chambre des ventes immobilière du tribunal de première instance de Sfax.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travaille et pour plus d'information on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier de charge déposé ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

2021X00442VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

BEST LEASE, société anonyme, RC n°B132611999, domiciliée à l'avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis, représentée par son représentant légal qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis, représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution :

Sami Ben Mohamed Ben Mohamed Alfazaa titulaire de la CIN 05882062 domicilié à la rue el kods Weathref Matouia Gabès.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°11823 Gabès dénommé «Zitouna» constituée 3171 parts, d'une superficie de 3171 m² située à la délégation de Gannouch ouest, gouvernorat de Gabès, représentant d'un terrain sableux nu.

Mise à prix :

Fixée à cent cinquante huit mille cinq cent cinquante dinars (158.550.000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis à la rue Farhat Hached Gabès, le lundi vingt quatre mai deux mille vingt et un 24/5/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2021X00445VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, société anonyme, siège social 139 avenue de la liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi , inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : 1) Noomene Ben Elkourachi Ben Salah, titulaire de la CIN n°05238289, ouvrier 2) Aida Ben Ayed épouse Ben Salah, titulaire de la CIN n°05247633,domiciliés à la route de Tunis Km6 avenue Jamel Abdennacer rue Mokhtar Ziadi chez Fakhfakh Ameur Sfax 3021.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à la rue de Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis sur la route de Tunis km 5, rue Jamal Abdennasser, avenue Ziadi, Sfax d'une superficie de 353 m², mesure du coin sud Est vers le nord 20.37 m puis vers l'ouest 12.66 m puis vers le sud avec une déviation vers l'ouest 11.85 m puis vers le sud 1.56m puis vers l'ouest 9.80m puis vers le sud 7.27m et enfin vers l'Est à partir du coin où la mesure a commencé 23.04 m.

Le terrain se compose :

- à droite, de deux oliviers et un petit studio sans porte

- Du coté nord Est, d'une porte en étain

- De l'ouest, d'un mur en pierre, non peint, à un mètre de hauteur puis un palmier et un espace.

Du coté sud, une passerelle en ciment menant à une ancienne habitation d'une superficie couverte de 178 m² se composant d'une véranda donnant sur le sud et le nord, un salon, un hall contenant un majel et 2 chambres, une cuisine, une salle de douche et des escaliers menant à une pièce édifiée sur la toiture d'une superficie de 17m.

L'état de la construction est délabré, Les murs présentent des fissures qui nécessitent une restauration, le sol est carrelé.

La maison dispose de 2 fenêtres donnant sur la propriété d'autrui

La totalité du terrain est limité du sud par Elkourachi Ben Salah, du nord par Mohamed Ben Sadok Ben Salah et une entrée, de l'Est par Mohamed Ben Salah et de l'ouest par Ziadi.

La mise à prix : 63.500.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 24/5/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, sise à 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élue chez Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mustapha Ben Hamadi Ben Mustapha Ghamgui CIN 08836152 demeurant à rue 18 janvier magasin le prince, route l'Afran km 1.5 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route l'Afran km 1.5 la route reliant Afran à Alain consistant en une construction au toit 3ème étage d'une contenance de 91 m2 contenant 2 chambres délimité de coté sud par cherif, du coté nord par la route reliant afran à l'ain lycée 15 novembre d'où son entrée, de coté est par klila et du coté ouest par Triki.

Mise à prix : (21.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 17/5/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00448VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hédi Ben Mohamed Ben Ali Kammoun, CIN 01335037 demeurant à la route de Gremda km2 rue 392 n°3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «elhana»objet du TF n°87203 Sfax sis à la route de mahdia km8 entre impasse mdhaffer et avenue errached municipalité Sakiet Ezzit Sfax et à 950 mètres de l'avenue errached consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 12 10 m² sur lequel est édifiée une maison en cours de construction d'une superficie couverte de 154m² et au coté sud il y a un air en ternite d'une superficie couverte de 163 m² délimité du coté sud par Tawfik Fourati, du coté est le TF n°34636, du coté nord par une rue de 10 mètres de largeur et du coté ouest par une entrée de 6,20 mètres de largeur.

Mise à prix : (160.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 17/5/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00449VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Immeuble non titré)

Après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Najet Dhaiba

Tél : 75 271 618

Créancier poursuivant : Mabrouka Bent Ahmed Khalfali, son domicile élu chez cabinet maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Gabès

Débiteur saisi : Mouhamed Ben Salah Gamaghui demeurant rue el Bahrain el Hamma Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Matricule fiscal n°1070993Y/A/000.

Propriété à vendre : la totalité du bien immobilier sis à la rue el Bahrain partie nord el Hamma Gabès délimité par rue el Bahrain du nord et de l'ouest Salah Ben Bechir Gamaghui et de l'est Mouhamed Ben Cherif Ganfoudi et de sud Mouhamed Lassoued, constitué d'un couloir couvert sur lequel une salle de bain et une Kitchenette sans carrelage, une salle de séjour et une petite chambre à coucher avec carrelage, superficie de terre selon l'expertise 91.20 m² couvrant une superficie de 103.20 m².

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé après la réduction judiciaire à la somme de dix huit mille quatre cent trois dinars et 200 millimes (18.403.200d) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication

Date et lieu d'adjudication : lundi le 10/5/2021 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

Conditions de visite de l'immeuble : tous les jours dés le dépôt de cahier de charge au tribunal jusqu'à la date de l'adjudication.

Pour des amples renseignements s'adresser au cabinet de Maître Najet Dhaiba Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès pour prendre connaissance du cahier de charge.

Pour participer aux enchères : il faut déposer au moins un 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur

2021X00452VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Baligh Feki, sa profession comptable, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05282589, son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Lassâad Fourati, sise Immeuble El Manar Escalier «C» premier étage Sfax.

Débiteur saisi : Abdelaziz Ben Belgacem Hamdane, sa profession Moniteur d'Auto Ecole, titulaire de la carte d'identité nationale n°01321488 demeurant Rue des Martyrs La Skhira.

Avocat poursuivant : Maître Lassâad Fourati, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Immeuble El Manar Escalier «C» Premier étage n°6.

Son matricule fiscal : 630359L.P.A.000

Description de l'immeuble à vendre :

Le premier immeuble objet des enchères concerne l'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°114960 Sfax dénommé «Halima» qui se compose d'une parcelle de terrain ayant une superficie de 662 m² qui comporte une seule parcelle et dont la propriété est dévolue au débiteur suivant le jugement d'immatriculation n°21947 Sfax en date du 25/01/2012 et dont les références de son immatriculation sont mentionnées à la Conservation de la Propriété Foncière de Sfax en date du 22/5/2012 volume 2012/3 n° 6246 numéro du titre délivré le 02/103534.

D'après le rapport d'expertise procédée par les deux experts Messieurs Taieb Ben Othmane et Rachid Charfi en date du 30/9/2020 en vertu de l'ordonnance en référé n°2020/7982 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 01/9/2020.

L'immeuble se compose d'un logement ouvrant à l'Ouest sis à la délégation de Skhira Avenue la Plage du Port - Gouvernorat de Sfax où se trouve le siège de la Commune de la localité et l'Hôpital près du Lycée Secondaire du côté gauche en direction du Sud, il se compose d'une salle de réception, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir, une véranda du côté Sud et une autre du côté Nord, sa superficie couverte est de 168 m² coloré en vert au plan joint au rapport d'expertise.

Ce logement est édifié sur une parcelle de terrain clôturée par murs des quatre côtés, mesurant en partant de son angle Sud Ouest vers l'Est 27 m² puis en déviant vers le Nord 23,50 m puis vers l'Ouest 17.70 m jusqu'à un angle cassé d'une longueur de 6.35m puis vers le Sud jusqu'à l'angle de départ des mesures 28 m elle a une superficie de 662 m² et colorée en rouge au plan du rapport d'expertise.

L'immeuble est limité au Sud par Kamel Hdaidia à l'Est par un terrain nu au Nord par une rue ainsi qu'à l'Ouest d'où son passage.

L'état de la construction est bon ses murs sont revêtus d'enduit et certains sont peints. Le sol est en carrelage, les toits sont en dalle, l'immeuble comporte une salle de bain et une cuisine, il est équipé par l'eau courante et le courant électrique, il est habitable et exploitable.

Les voisins de l'immeuble sont des logements, il est proche des magasins de commerce et des services administratifs et a une bonne position d'après le rapport d'expertise.

Il est loué par Mohamed El Falah moyennant un montant mensuel de loyer de 270 dinars. Ce contrat de location n'est pas inscrit au registre foncier.

La Valeur du premier immeuble est estimée par les deux experts à 140 520,000 dinars.

Le deuxième immeuble objet des enchères concerne la première partie de l'ensemble des 3 parts objet du titre foncier n°24187 Sfax dénommé «RIM» en date du 11/02/2021 sous le n°4513 et immatriculé à la Direction de la Conservation Foncière de Sfax n date du 4/3/2021 dépôt à Sfax volume 2021/2 n°556 qui comporte une parcelle de terrain agricole de forme rectangulaire sise à la localité d'El Hamada Délégation de Skhira sur la Route de Kairouan prés de l'autoroute de Sfax - Gabès d'une superficie de 14 hectares 44 ares et 12 centiares colorée en rouge au plan des deux experts et la photo par satellite.

Une construction de logement non achevée est édifiée sur ce terrain qui comporte deux chambres une véranda. Sa superficie couverte est de 135 m² colorée en vert au plan. Derrière où trouve un bassin d'eau et un espace de semence non loin du logement du côté Sud comportant un trou spiral pour le pompage de l'eau non exploitable.

Le terrain est complanté de 106 pieds d'oliviers dont 48 de jeunes pieds non productifs et le reste comporte de vieux pieds âgés qui manquent d'entretien il comporte deux amandiers et un figuier.

Le sol du terrain est argileux de fertilité moyenne le terrain est pierreux dans la majorité de sa surface.

Par ailleurs la construction est non achevée sans portes et sans fenêtres, elle est actuellement inhabitable.

Tandis que le puits est non exploité actuellement.

Le terrain est situé à une zone agricole active proche de la Route goudronnée mais actuellement il est en friche compte tenu que le débiteur saisi n'est propriétaire que du tiers dans l'indivision de cet immeuble par conséquent la valeur de la part lui revenant de cet immeuble est de 42.696,000 dinars de l'intégralité de la valeur de l'immeuble fixée à 128.088,000 dinars.

Les charges réelles grevant le premier immeuble objet du titre foncier n°114960 Sfax (Néant)

Les charges réelles grevant le deuxième immeuble objet du titre foncier n°24187 Sfax (Néant)

Les enchères des immeubles précités auront lieu à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 à son siège sis à la Rue Ahmed Aloulou Sfax Jadida et ce le mercredi vingt six mai deux mille vingt et un (26/5/2021) à neuf heures du matin et heures suivante.

Mise à prix : Valeur du premier immeuble objet du titre foncier n°114960 Sfax, cent quarante mille cinq cent vingt dinars (140.520,000d)

Valeur des parts revenant à Monsieur Abdelaziz Hamdane et se rapportant au deuxième immeuble objet du titre foncier n°24187 Sfax

Quarante deux mille deux cent quatre vingt seize dinars 42 296,000 dinars

En sus des divers frais.

La visite des deux immeubles à vendre est possible durant les horaires de travail.

2021X00457VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Chafik Jamoussi

Avocat

Début Route Gremda Immeuble Ribat El MADINA 3ème étage n°312 Bab Jebli Sfax

Poursuivant : Compagnie Internationale de leasing "CIL" représentée par son directeur général inscrit au registre de commerce sous le n B 1129231997 ayant son siège social 16 avenue Jean Jaurès Tunis.

Partie saisie : Abdelkarim Chrigui agriculteur demeurant à route Gremda km 14Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début Route Gremda Immeuble ribat el Madina 3ème étage n°312 Bab el Jebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : L'ensemble d'un terrain d'une superficie globale de 450 mètres carrés, de forme rectangulaire, situé sur la Route de Gremda km 14 Sfax, et sur lequel sont bâtis en les fondations d'un bâtiment inachevé et un sol cimenté sur une superficie totale de 46.22 mètres carrés. Les limites du terrain sont : du Nord une entrée de 8 mètres de large, de l'Ouest le terrain de Sami Bouchnana, de l'Est une entrée de 10métres de large et représentant son entrée principale, et enfin du sud le terrain de Salah Missaoui.

La mise à prix : Douze milles deux cents cinquante neuf dinars huit cents millimes (12.259,800 d) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi dix neuf mai 2021 (19/5/2021) à neuf heures (9h) du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la Rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Pour plus d'informations consulter le cahier de charge soit au tribunal de première instance Sfax2, ou au cabinet de l'avocat poursuivant, et pour participer à l'enchère il faut cautionner le tiers (1/3) de la mise à prix ou présenter un chèque certifié.

2021X00461VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques (licitation)

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Demandeurs : Monsieur Abdallah Ben Mohamed Ben Abdelkader Mouley et ses fils Karim et Hazem, élisant domicile au cabinet de leur avocat maître Nizar Snoussi dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie poursuivie : Anis Ben Abdallah Mouley, demeurant au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 et au siège de la délégation d'El Mourouj conformément aux dispositions de l'article 385 CDR

Descriptif de l'immeuble : villa sise au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 à Ben Arous objet du TF 7078 Ben Arous d'une superficie de 348 m² composée de :

- Un sous-sol de 2 chambres, cuisine et wc de 30 m² couvert

- Un RDC avec hall 2 chambres, salon, cuisine, salle d'eau et escalier vers le 1er étage de 124 m2 couvert avec une autre cuisine à l'extérieur de 13 m²

- 1er étage de 4 chambres, salle de bain de 124 m² couvert.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre cent soixante-treize mille soixante-six dinars 280 millimes (473066,280 DT) à majorer des frais et débours.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 20/5/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

A l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2021401000VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Créancier saisissant : AMEN BANK société Anonyme dont le siège est à Tunis 70 Avenue Mohamed V, R.C : N°B176041996 Tunis domicilié au bureau de son avocat Maître Nizar Snoussi Avocat à la cour d'appel au 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis.

La partie saisie :

Sofiane Ben Moncef Barkhous, tunisien, CIN 05214394 demeurant à la rue Abdelrahmen Memmi la Marsa et en cas de besoin à l'appartement n°29 3ème étage, résidence Al Fourat Ain Zaghouan, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Nizar Snoussi Avocat à la cour d'appel 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi mis en vente :

La totalité de l'immeuble dénommé «Sofiane», objet du titre foncier n°71854 situé à Chotrana 2 Ariana, il consiste en un terrain plat et rectangulaire d'une superficie de 1604 m², a vocation d'habitation, clôturée sur les quatre façades, sur lequel est bâtie une villa moderne, composée d'un rez-de-chaussée suivi d'un bâtiment indépendant concentré au niveau du coin arrière gauche à l'extrémité de la propriété.

La villa moderne : est une résidence moderne divisée en 3 parties préparées de manière moderne et réfléchie, reliées les unes aux autres : une partie jour est située à gauche de l'intérieur et sa surface usufruit est de 131.29 m², l'agrandissement de la partie jour et sa surface d'usufruit est de 40.84 m², et la partie nuit est d'une superficie de 73.02 m2

La maison indépendante : c'est une petite habitation du jardinier et pour préserver le matériel du jardin, elle s'étend sur environ 32.67 m².

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble a été estimée à un million de dinars soixante milles et sept cent soixante-deux dinars et 770 millimes (1.060.762.770 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieux de la vente : La vente aux enchères publiques aura lieu le lundi 24/5/2021 devant la chambre des criées immobilières du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : tous les jours pendant la journée durant les horaires de travail à Chotrena 2, Ariana.

La participation aux enchères : Toute personne intéressée doit consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention au préalable d'une autorisation du Gouverneur de la région.

2021401001VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivant : la BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Monsieur Mohamed Naceur Chriaa, CIN n°04054081, demeurant 108 avenue Habib Bourguiba, Cité El Ghazala - l'Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II- 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : 1000 parts indivises (1000 m²) du fractionnement de l'Immeuble dénommé «NAJET 232» objet du TF n°513741 Nabeul devenu après refonte TF n°621957 Nabeul en 59910 parts (1000èmes-/59910). Ledit immeuble est situé en bordure de la GP1 reliant Hammamet à Bouficha en direction de Sousse à côté de la caserne de l'armée nationale de Bouficha et à 1km de la plage.

Il est limité au nord par la parcelle n°02 du plan, à l'est la GP1, au sud route et ensuite la caserne de l'armée et à l'ouest par une route non aménagée et des Immeubles propriété de tiers.

Il consiste en un terrain rectangulaire d'une superficie totale de 59910 m² se composant en majorité d'un terrain nu et comprenant dans la partie sud une usine de carrelage (CARREAU MED), un café et un restaurant fermé dépendant de ladite usine et donnant directement sur la GP1 le tout d'une superficie de 10000 m², la partie ouest de l'immeuble consiste en un terrain nu contenant quelques arbres. La partie nord de l'immeuble consiste en un terrain nu comprenant 3 logements propriété de tiers.

Mise à prix : 173.400,000 Dinars (après réduction de 40%) à laquelle s'ajoute la somme de 2.910,920 Dinars frais et honoraires taxés à l'audience du 5/4/2021 ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième Audience.

Date et lieu de la vente : Lundi 17/5/2021 au tribunal de première instance de Grombalia sis à Grombalia à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2021401008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA selon son représentant légal RC n°B142431996 son siège social à la Rue Hedi Nouira Tunis.

Parties poursuivies :

- Société Point B, SARL selon son représentant légal; son RC : B03130412015 son siège social sis au 162 Boulevard de l'UMA Soukra Ariana.

- Hayet Slouma, caution hypothécaire demeurant au 9 Rue de Sfax el Mourouj 1 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation; son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère Tel : 71 284 145. Mobile 98426639 - MF : 753244F.

Description du bien saisi : Propriété dénommée Ezitouna D01, son titre foncier 73409 Ariana sise à la résidence Ezitouna, lotissement Kobbi sur la route nationale 10 Soukra, c'est un duplex en RDC et un étage, La surface du RDC 96 m² il se compose d'une entrée, salon ; salle à manger, cuisine avec séchoir, WC, grenier, un jardin et des escaliers menant au 1er étage. La surface de l'étage est de 96 m²; il contient un couloir, une salle de bain équipée, trois chambres à coucher et le pavillon parental. Toutes les commodités y sont : eau, électricité, chauffage central, le parterre est en marbre, le descriptif est fait par l'expert Othman Mehri désigné sur ordonnance sur requête n°60133 rendue par le tribunal de

1ère instance d'Ariana le 24/8/2020. Une hypothèque au profit de la BNA est inscrite le 21/12/2016 sur le titre Foncier pour cent mille dinars (Vol 2016/2 n°7615/1).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à six cent quatorze mille quatre cent Dinars (614.400,000 D) outre les frais qui seront fixés lors de l'audience.

La date des enchères et conditions de participation :

L'adjudication aura le lundi 24 mai deux mille vingt et un (24/5/2021) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de l'Ariana.

La visite des lieux se fait tous les jours à l'horaire administratif et le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana (ou) à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire, les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de l'Ariana.

2021401012VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix

Société des connaissances Juridiques et d'Avocature

Etude Maître Semya Ghandri

Poursuivant : Madame Olfa Bent Hamdane Ben Miled Sifaou, son domicile à Taourit Djerba, son domicile élu concernant cette affaire au bureau de son avocat maître Semya Ghandri sis à la rue 8368, résidence «Omar», bloc «A», app. 3/4 Montplaisir, Tunis.

Partie saisie : Monsieur Taher Ben Romdhane Guetari, gérant à une société, son domicile à Taourit Djerba Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Semya Ghandri au nom de la société des connaissances juridiques et d'avocature sis à la rue 8368, résidence «Omar», bloc «A», app. 3/4 Montplaisir, Tunis.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°14903 Siliana, nommé «Eddaaji», revenant au débiteur susmentionné, sis à l'Est de Bouarada et au Sud du mont d'El Fahs, à l'extrémité de la rivière Fayedh et Sayaria, ledit immeuble est à vocation agricole et d'une superficie de neuf cent quatre-vingt-dix sept mille huit cent cinquante m² (997850 m²), et que le terrain renferme quelques constructions, servant pour habitations pour quelques unes et d'autres pour usage agricole.

Mise à prix : Prix fixé par l'expert monsieur Abderazek Oueslati nommé en vertu de l'ordonnance sur requête n°13571 rendue par Mr le Président du tribunal de première instance de Siliana le 26/02/2019 et par l'expert Mr. Said Battayeb nommé en vertu de l'ordonnance sur requête n°14593 rendue par Mr le Président du tribunal de première instance de Siliana le 27/5/2019, au montant d'un million quatorze milles quatre vingt treize dinars et six cent millimes (1.014.093, dt600).

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 18/5/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Siliana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignations au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Siliana où il est déposé un exemplaire.

2021401018VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de 1ère instance de Nabeul

Répartition de deniers

Affaire de répartition n°44/2021

Par décision du juge chargée de la répartition des deniers en date du 7/4/2021 il a été décidé de l'ouverture de la procédure de répartition du montant consigné par la société assurance BIAT à la recette des finances Tunis 1 reçu n°M002458 en date du 29/5/2018 au profit de Galloub Walid suivant réquisition rendue dans le cadre affaire cassation civile n°63073.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant de la consignation doit présenter dans un délai de trente jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants la créance par l'intermédiaire d'un avocat auprès du greffe du tribunal a défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des arts 466 et 468 du cpcc.

2021T00430VEPA2

Affaire de distribution n°98

Suite à la décision de Mme Ikrame Mekdède juge auprès du Tribunal de Première instance de Grombalia chargé de distribution des deniers et l'ouverture d'un ordre des créanciers et après l'examen du certificat de dépôt délivré par la Trésorerie Régionale de Nabeul le 23/7/2020, reçu n°M046488 daté du 23/5/2019, il sera procéder à la distribution du montant de 1.385.446.578 dinars consigné à la Recette Des Finances De Grombalia et ce suite à la requête de distribution rédigée par Maître Salha Ben Aycha au nom de Makrem Trabelsi et consorts.

Inscrite sous le n°98 au greffe du tribunal et accompagnée de toutes pièces justificatives dont le certificat de dépôt rédigé le 23/7/2020 délivré par la Trésorerie Régionale De Nabeul et reçu de consignation n°046488 daté du 23/5/2019 tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel.

Cet avis est établi conformément aux articles 464 et 466 du code des procédures civiles et commerciales.

L'article 468 C.P.C.C prévoit : "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

2021R01088VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

SOCIETE PROMOTION ZOUHAIR

Registre national des entreprises : 0973205X

Matricule fiscal : 0973205X/P/M/000

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de 1 ère Instance de Tunis sous le n°877, il a été décidé l'ouverture des procédures de redressement judiciaire de la Société Promotion Zouhair.

Madame Wahiba Hamami a été désignée juge commissaire et Monsieur Ridha Mejbri expert comptable pour réaliser un diagnostic économique et financier de la société.

2021R01118VEPA2

Cession de société

Suivant la décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin 2019 il a été décidé la scission de la société REVIVA GREEN PARK. MF : 1293606J/M/P000 en application de l'article 428 et suivant du code des sociétés commerciales en créant une nouvelle société nommée «MUNTAJAE KERKENAH» totalement indépendante de la première on l'attribuent ainsi la moitié du terrain situé à Ouled Ezzedine Kerkenah objet de la demande d'immatriculation déposé au tribunal de Sfax n°27121.

Il a été convenu entre les différentes parties que seule la société REVIVA GREEN PARK supportera toutes les dettes et toutes les obligations contractuelles envers ses contractants.

2020S01402VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°95970 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 13/4/2021, M. Sadok Mosbah est désigné liquidateur judiciaire de l'association des jeunes de culture et de sciences) titulaire de l'identifiant fiscal n°1636907/B/P/N et sise au 12 Rue Beit El Hikma à Bouhassina Sousse.

2021S00460VEPA2

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL (AMS)

SA

Capital : 32 885 960,000

IDU : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

Siège social : Rue Ibn Khalooun 4018 Sousse

En vertu d'une décision rendue par Mme la Présidente du tribunal de première instance de Sousse sous le n°232 en date du 31/3/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de redressement au profit de la SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL (AMS) SA et l'ouverture d'une période de contrôle pour neuf (9) mois et le renvoi du dossier au juge de l'entreprise audit tribunal pour contrôler les procédures et la nomination de l'expert Mr Belgacem Ben Khaled comme administrateur judiciaire chargé de la détection de la situation économique et financière de l'entreprise et la réception du plan de sauvetage proposé par la débitrice et son examen et son redressement en cas de besoin.

2021S00461VEPA2

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

M.F : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère instance de Sousse 1 en date du 8 avril 2021, il a été déclaré le remplacement de l'administrateur judiciaire Mr. Noureddine Zaghdoudi par Mr. Ismail Sbai pour la continuation d'élaborer un plan de redressement relatif à ladite société, en indiquant que la décision de déclenchement du règlement judiciaire est publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°13 du 12 février 2021.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances antérieures à la date d'ouverture de règlement judiciaire auprès de l'administrateur judiciaire dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2021S00468VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

(Conformément aux articles 466 et 468 de cpcc)

Suite à l'ordonnance en date de 15/4/2021 rendue dans l'affaire de distribution n°335/2021 par Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distribution du tribunal de première instance de Monastir le greffier du tribunal de première instance de Monastir annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 626.462.945 dinars consignée à la trésorerie générale en vertu du reçu n°M025053 du 15/3/2021 et certificat de dépôt n°19/2021 du 29/3/2021 contre société tajra zarmmne- dont son siège social est à Menzel Hayat Zarmmedine - et les créanciers, la requête en distribution est introduite par Maître Mzali Sofiene avocat pour le compte de Ridha Ben Salem Iffa et les ouvriers de la société Tajra Zarmmedine (415 ouvriers au total).

En conséquence, et en application de l'art 468 c.p.c.c tout créancier voulant participer à la procédure de

distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion, présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Monastir dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Il est à rappeler que l'article 468 du cpcc dispose «Dans les trente jours de la publication au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelée dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021S00490VEPA2

Avis aux créanciers

Kossentini Sofiène liquidateur de la société «G.S.COMPANY INTERNATIONAL», sise au Parc d'activités économique de Zarzis, annonce aux créanciers de la société qu'ils sont invités à produire leurs titres de créances certifiés et sincères, dans 20 jours de la parution de cette annonces au JORT, entre les mains du liquidateur, sis à la Route de Gremda Km 0.2 immeuble el médina centre 2 ESC «D» Bureau n°72 Sfax 3027. Tél 74 404 367/ 74 406 549.

2021X00456VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Société challenge immobilière

I.U : 1158162V

En vertu de la décision rendue par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 921 daté du 23/02/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et de l'ouverture d'une période de contrôle de gestion dans un délai maximum de neuf mois au profit de la société challenge immobilière avec la nomination de Madame Rim Mohamed juge commissaire et de Maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut, contrôler les actes de gestions. Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2021400995VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LOGEMENT

SA au capital de 1 044 600 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 03123ZPM000

Mat CNSS : 35870-00

Messieurs les actionnaires de la société LE LOGEMENT sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le jeudi 20 mai 2021 à 11 heures au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers de la société et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

3. Approbation des états financiers, et du rapport du conseil d'administration des pour l'année 2020

4. Approbation des états financiers consolidés des années 2018, 2019 et 2020

5. Approbation des conventions avec les administrateurs conformément aux dispositions de l'article 200 du CSC

6. Quitus aux administrateurs

7. Affectation des résultats

8. Renouvellement du mandat des administrateurs et confirmation du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021T00434SANB3

TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE

S.A. au capital de 650.000 dinars

Identifiant unique : 0296015W

M.F : 296015 W/A/M/000

Siège social : Bir El Kassaa III - Route de Naassen - Km7

Les actionnaires de la TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 10 H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2020 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat 2020 ;

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021R01083SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 17 mai 2021

DIMOTRANS TUNISIE

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Route de Monastir, Sahline, Tunisie

Identifiant unique : 10313331Y

Les actionnaires de la Société DIMOTRANS TUNISIE S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le lundi 17 mai 2021 à 10 heures à l'agence de la Société sise à

la Zone Portuaire, Rue de Marseille, Bâtiment XL Logistics, Radés Port, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Ratification de la cooptation de Madame Shiri Monia en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Issam Ben Salem;

3. Quitus à un administrateur;

4. Nomination de nouveaux administrateurs;

5. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2021R01089SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 17 mai 2021

DIMOTRANS TUNISIE

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Route de Monastir, Sahline, Tunisie

Identifiant unique : 10313331Y

Les actionnaires de la Société DIMOTRANS TUNISIE S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 17 mai 2021 à 11 heures à l'agence de la Société sise à la Zone Portuaire, Rue de Marseille, Bâtiment XL Logistics, Radés Port à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation;

2- Changement de la dénomination sociale de la Société;

3- Modification des statuts;

4- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2021R01100SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 1.000.000 Dinars

1510506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 9h au siège social de la Société Albuhaira de développement et d'investissement et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et des délais de convocation ;

2- Approbation du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (KPMG) couvrant la période des exercices 2020, 2021 et 2022.

3- Approbation du renouvellement des membres du conseil d'administration pour une période de trois années 2020, 2021 et 2022

4- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société pour l'exercice 2020 ;

5- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

6- Examen et approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2020 ;

7- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2020 ;

8- Pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir les formalités légales.

2021R01103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021

UNIVERS OBLIGATIONS Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V 1001 Tunis

Régie par la loi 2001-83 de la 24/07/2001 portante promulgation

du code des organismes de placement collectif

JORT n°59 du 24/7/2001

Agrément du CMF n°00.388 du 14/9/2000

IU : 0741110C

Messieurs les actionnaires de la société Univers Obligations Sicav, société d'investissement à capital variable, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 18 mai 2021 à 15H, au siège social de la société sis à l'immeuble BTK Groupe-BPCE, 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes ;

5) Quitus aux administrateurs;

6) Affection des résultats de l'exercice 2020 ;

7) Désignation de nouveaux Administrateurs.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R01104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 20 mai 2021

YKH

DISTRIBUTION

SA au capital de 3 200 000 DT

Siège social : Z.I Sidi Rezig Rue Laaroussi Hadded Mégrine

IU : 001170Y

Les actionnaires de la société YKH DISTRIBUTION sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 mai 2021 à dix Heures au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020

3- Approbation des comptes de l'exercice 2020

4- Quitus pour le conseil d'administration

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020

6- Approbations de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC

7- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023

8- Questions diverses

9- Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2021R01119SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES EL AMEL

Société anonyme

Au capital initial 50.000 de dinars

Siège social : 59 Avenue Farhat Hached Tunis app n°10 B.P n°98 - 1000 Tunis République

Registre de commerce n° : B012939382015

Matricule fiscal : 1431749 A/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 15 mai 2021 à 10 heures du matin au siège de la Société d'Etudes El Amel, sise au 59 Avenue Farhat Hached Tunis Appartement n°10 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un administrateur

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2021R01120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas

- Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 10h30 à l'Hôtel Barcelo Concorde les Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation à cette assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société et à celle du groupe pour l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

4- Examen et approbation des états financiers de la société et des états financiers consolidés pour l'exercice 2020 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2020 ;

7- Quitus aux administrateurs afférent à l'exercice 2020 ;

8- Approbation du montant des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit;

9- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2021R01128SANB3

Convocation

Société FMSA SA

MF/RNE : 1343514 k

Siège social : Bâtiment de la Liberté Sahloul Sousse 4000

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 17 mai 2021 à 10 :30 heures à immeuble joud Khzéma 8ème étage, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 4 du statut

2. Modification de siège social

3. Mise à jour du statut

4. Questions diverses.

2021S00478SANB3

Convocation

Société FMSA SA

MF/RNE : 1343514 k

Siège social : Bâtiment de la Liberté Sahloul Sousse 4000

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le 17 mai 2021 à 11 heures à immeuble joud Khzema 8ème étage, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Confirmation de qui a été évoqué à l'assemblée générale ordinaire le 5/4/2021.

2. Questions diverses.

2021S00479SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCHEMICALS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 320.000,000 Dinars

Siège social : Av. Hédi Chaker Immeuble Ennour Escalier B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique : 0418044E

Les actionnaires de la société «Polychemicals Tunisia» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le lundi 17 mai 2021 à 10h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6) Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées pour l'exercice 2020.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2020.

8) Questions diverses.

9) Pouvoirs pour formalités.

2021X00450SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de construction

«SONOMAC»

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital : 553.130 D

MF : 011565 V/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONOMAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 23 mai 2021 à 10h au siège de la société sis à Sakiet Eddaier Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5. Election des membres du C.A

6. Nomination du commissaire aux comptes

7. Questions diverses.

2021X00459SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires 2020

Société d'Aménagement de Sfax El Jadida

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification fiscale : 0026749D/A/M/000

Identifiant Unique: 0026749D

Registre de commerce : B197141997

Messieurs les actionnaires au capital de la société d'Aménagement de Sfax El Jadida sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 9h au siège de la banque Tuniso-saoudienne sis à l'avenue Hedi Karray n°32 - Cité El Mahrajen Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

5. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2020.

9. Pouvoirs pour formalités.

2021X00465SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires 2020

Société L'immobilière El Jadida

Société anonyme

Au capital de 2.350.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscale : 0043451K/P/M/000

Identifiant Unique : 0043451K

Registre de commerce : B194851997

Messieurs les actionnaires au capital de la société l'Immobilière El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 10h siège de la banque Tuniso-saoudienne sis à l'avenue Hedi Karray n°32 - Cité El Mahrajen Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

5. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2020,

9. Pouvoirs pour formalités.

2021X00466SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société d'Etudes et de Suivi Société en Liquidation

Société anonyme

Au capital de 130.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscale : 043613K/A/M/000

Registre National des Entreprises : 043613K

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Suivi, «société en liquidation», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le jeudi 27 mai 2021 à 11h au siège de la banque Tuniso-saoudienne sis à l'avenue Hédi Karray n°32 - Cité El Mahrajen Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation,

- Approbation du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation,

- Renouvellement du mandat du liquidateur,

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00467SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2021

AL WAKIAH SA

Au capital de 20 000DT

Siège social : 60 Avenue Habib Bougatfa Bardo

RC : B0144692010

MF : 1139495/H/000/M/A

Les actionnaires de la société AL WAKIAH S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2021 à 10 heures au siège de la société.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes.

- Quitus au conseil d'administration.

- Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2021400987SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISEL

SA, au capital de 750 000 dinars

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797 A A M 000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'assemblée g**é**nérale ordinaire le mercredi 19 mai 2021 à 12 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non-respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2019.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019.

6) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2021400988SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 9 960 000 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RNE : 433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le jeudi 8 avril 2021 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le vendredi 4 juin 2021 à 16h, au siège de la Bourse de Tunis sis au 34 Avenue de la Bourse - 1053, les Berges du Lac II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6. Election de nouveaux membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

8. Fixation du montant des jetons de présence.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2021400997SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 9 960 000 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RNE : 433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le jeudi 8 avril 2021 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 4 juin 2021 à 17h, au siège de la Bourse de Tunis sis au 34 Avenue de la Bourse - 1053, les Berges du Lac II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société,

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing sis au 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2021400998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis

SA au capital de 5.974.000 Dinars

Siège social : Port commercial de Zarzis BP : 40 - Zarzis - 4137

Matricule Fiscal : 0030388CAM000

RC : B114011996

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités

Economiques de zarzis sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 20 mai 2021 à 11H à l'Hôtel Laico Tunis, 44 Place des droits de l'homme, Avenue Mohammed 5, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la Société au titre de l'exercice 2020;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de prendre leurs décisions sont mises à leur disposition à partir du 30 avril 2021 au siège social de la société.

2021401003SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AURASOL

Société anonyme

Au capital de 4.870.000 DT

Siège social : 09, Rue Oman, 2080 Menzah 8, Ariana, Tunisie

R.C : N°B2464992011

M.F : 1194781/X/A/M/000

Matricule CNSS : 345877-72

Les actionnaires de la société AURASOL - S.A- sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale ordinaire de la société qui se tiendra le 17 mai 2021 à 10 heures au siège de la société sis à 09, Rue Oman - 2080 Menzah 8, Ariana, Tunisie, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

2- Lecture du rapport de Gestion de l'exercice 2019.

3- Présentation des états financiers de l'exercice 2019.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

5- Approbation du rapport de Gestion de l'exercice 2019.

6- Approbation des conventions conclues, réglementaires par les articles 200 et 475 du CSC.

7- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

8- Quitus au conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2019

9- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

10- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil pour l'exercice 2019.

11- Lecture du rapport et des états financiers consolidés du groupe AURASOL de l'exercice 2019.

12- Approbation des états financiers consolidés du groupe AURASOL de l'exercice 2019.

13- Renouvellement du mandat des administrateurs, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

14- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil met à la disposition de l'actionnaires au siège social, le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée - le rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2019 - les états financiers de l'exercice 2019 - les états financiers consolidés de 2019 - les rapports du Commissaire aux comptes - ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandat indiquant le nom et prénoms du mandataire.

2021401004SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE ASTON TECHNOLOGIES SA»

Société anonyme

Capital social : 1.058.500 dinars

Siège social : Rue de la feuille d'Erable - Résidence le Palmier du Lac - Appartement n°A4-2 - Bloc A-4ème étage - Les Berges du Lac Lotissement les Pins (Lac II) - Tunis Nord

Identifiant Unique : 1565907G

Le Conseil d'administration tenu le 29/3/2021, convoque les actionnaires de la Société le mardi 1 juin 2021 à 10 Heures 30 au siège social de la société BREEZE DISTRIBUTION sis au 17 Rue Ahmed Boukhari, 1082 Tunis en assemblée générale mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En sa forme ordinaire :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

4- Approbation des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice 2020 et des conventions antérieurement réalisées et qui contenues à produire leurs effets ;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

En sa forme extraordinaire :

1- Transfert du siège social ;

2- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2021401005SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société "Polyclinique ELBALSAM"

Société anonyme

M.F : 1258159GAM000

Les actionnaires de la société Polyclinique EL BALSAM sont convoqués à l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu le vendredi 14 mai 2021 à 10 h au siège de la société sis au 5ème étage, Immeuble Slim Center, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5) Quitus au conseil d'administration.

6) Jetons de présences des administrateurs au titre de l'exercice 2020.

7) Questions diverses.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport de gestion 2020, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

2021401006SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société "Polyclinique ELBALSAM"

Société anonyme

MF : 1258159GAM000

Les actionnaires à la société Polyclinique ELBALSAM sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 14 mai 2021 à partir de 11 h au siège de la société sis au 5ème étage, Immeuble Slim center, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Prorogation des délais d'augmentation du capital décidée par l'A.G.E du 12 Novembre 2020

2- Questions diverses

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021401007SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES «SIAM»

S.A. au capital de 51.000.000 dinars

Siège social : Z.I - Ben Arous - Tunis

RNE : 0001982D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 8 juin 2021, à partir de 10 H aux Bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2021401009SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68 667490 Dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City

Sabbalet Ben Amar - 2032 Ariana

MF: 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253W

CNSS : 8620154

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 17 mai 2021 à 11 heures, au siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social

- Modification de l'article 6 des statuts de la société.

- Délégation de pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

2021401014SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire année 2020

Et assemblée générale extraordinaire de la Société

mutuelle de base de services agricoles "Cossas" Sfax

1- Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Cossas" à Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire année 2020 qui sera tenue le mercredi 19 mai 2021 à 9 heures et demie du matin au siège de la Société mutuelle avenue de martyr Immeuble Ezzitouna Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2020

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2020.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

2- Le président du conseil d'administration a l'honneur aussi d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire à qui sera tenue le

même jour et au même endroit à dix heures et demie du matin au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société mutuelle.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le mercredi 21 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Cossas" avenue de Martyr Immeuble Ezzitouna Sfax premier étage.

2021X00469SODB3

Assemblée générale ordinaire 2019

Société mutuelle de base de services agricoles

"El Karama" Ras Fartout Bir Ali - Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "El Karama" Ras Fartout Bir Ali Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 qui sera tenue le jeudi 20 mai 2021 à 9 heures et demi du matin au siège de Société mutuelle à Ras Fartout au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Admission de nouveaux adhérents et assainissement de la liste des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes 2020, 2021, 2022.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

Le dépôt les candidatures des membres du conseil d'administration débute le mercredi 21 avril 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Elkarama" Rass fartout - Bir Ali.

2021X00470SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Le président de la commune de Kalâa Kébira informe tous les propriétaires d'immeubles, quelqu'en soit la nature, ou leurs mandataires ou usufruitiers ou possesseurs ou occupants de ces immeubles, qu'en application des dispositions de l'article 9 du code de la fiscalité locale promulgué par la loi n°11/1997 du 3 février 1997, les opérations de recensement général des immeubles bâtis à usage d'habitation, des terrains non bâtis et des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale ou professionnelle au titre de la période 2017/2026, dans l'ensemble des circonscriptions territoriales relevant de la commune de Kalâa Kébira sont déclarées définitivement closes.

2021S00456DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Ahlem Ibn Haj Abdallah veuve Néji Guolli, titulaire de la CIN n°02919585 pour le compte du feu Néji Guolli, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/12312 du 4/7/2006 objet du titre foncier n°112197 Sousse sis à Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°124 le 15/4/2021 par le poste de police de Sahloul Ghrabi.

2021S00470DIVD2

Avis

M. Salem Ben Boukther Al-Charmi annonce que la propriété de son père sur la propriété représentée dans la parcelle de terrain située à Sfax à l'endroit bien connu d'Ain Falat ont été perdus et il a l'intention d'en extraire un deuxième exemplaire original toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Makni Wadie situé à la rue Aladoul dans un délai n'excédant pas soixante-dix jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2021X00455DIVD2

Avis

Madame Samira Fakfek annonce que le titre de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 827 mètres carré situé à la route de Tunis Km 7 Sfax a pour origine un acte de partage daté le 9 juillet 2008 enregistré au 11 juillet 2008 Quittance n°032627 par Morad Chottourou et Wassim El Kerwi a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de la parution.

2021X00458DIVD2

Avis

Monsieur Salem Njeh porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie environ de 6 «mrajaa sis à la route de Tunis km 9 sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne est considérée comme nulle et non avenue.

2021X00464DIVD2

Etats Financiers

GENERALE OBLIG-SICAV
16, Avenue Jean Jaurès, 1001 - Tunis
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs
Agrément du Ministre des Finances : du 10/01/2000
Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183E

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	6 039 293,772	4 652 058,282
Obligations et valeurs assimilées		5 463 622,534	4 141 996,368
Titres des Organismes de Placement Collectif		575 671,238	510 061,914
Placements monétaires et disponibilités		5 881 967,317	5 621 960,240
Placements monétaires	5	4 490 858,068	3 484 105,272
Disponibilités		1 391 109,249	2 137 854,968
Créances d'exploitation	6	9 538,315	9 198,822
TOTAL ACTIF		**11 930 799,404**	**10 283 217,344**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	32 687,343	24 104,977
Autres créditeurs divers	8	18 064,945	18 378,547
TOTAL PASSIF		**50 752,288**	**42 483,524**
ACTIF NET			
Capital	9	11 247 777,639	9 653 658,417
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		632 269,477	587 075,403
ACTIF NET		**11 880 047,116**	**10 240 733,820**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**11 930 799,404**	**10 283 217,344**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*Année 2020*	*Année 2019*
Revenus du portefeuille-titres	10	445 856,633	423 051,838
Revenus des obligations et valeurs assimilées		336 834,161	315 187,265
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		109 022,472	107 864,573
Revenus des placements monétaires	11	309 157,644	259 603,173
Revenus des prises en pension	12	102 389,312	87 204,051
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		857 403,589	769 859,062
Charges de gestion des placements	13	(86 772,135)	(72 835,213)
REVENU NET DES PLACEMENTS		770 631,454	697 023,849
Autres charges	14	(24 737,370)	(21 755,360)
RESULTAT D'EXPLOITATION		745 894,084	675 268,489
Régularisation du résultat d'exploitation		(113 624,607)	(88 193,086)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		632 269,477	587 075,403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		113 624,607	88 193,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(62 297,783)	(86 572,413)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	10 152,052	7 381,521
RESULTAT DE L'EXERCICE		**693 748,353**	**596 077,597**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2020	*Année 2019*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	693 748,353	596 077,597
Résultat d'exploitation	745 894,084	675 268,489
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 152,052	7 381,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(62 297,783)	(86 572,413)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	945 564,943	(1 428 887,929)
Souscriptions		
- Capital	32 588 572,884	25 683 278,069
- Régularisation des sommes non distribuables	1 856 106,272	1 048 287,868
- Régularisation des sommes distribuables	1 290 370,228	1 057 465,984
Rachats		
- Capital	(31 602 304,608)	(26 985 924,404)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 783 184,998)	(1 086 336,376)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 403 994,835)	(1 145 659,070)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 639 313,296**	**(832 810,332)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 240 733,820	11 073 544,152
En fin de l'exercice	11 880 047,116	10 240 733,820
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	90 706	103 434
En fin de l'exercice	99 973	90 706
VALEUR LIQUIDATIVE	118,832	112,900
TAUX DE RENDEMENT	5,25%	5,46%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2021T00419BCFA5

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

BILAN
au 31 décembre 2020
(unité: Dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 – 1**	**46 102 944**	**45 843 418**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 682 379	3 260 854
b- Obligations et valeurs assimilées		42 420 565	42 582 564
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**34 891 790**	**16 848 243**
a- Placements monétaires	**3 – 2**	11 251 168	13 207 260
b- Disponibilités	**3 – 3**	23 640 622	3 640 983
AC 3 - Créances d'exploitation		**-**	**3 112 566**
TOTAL ACTIF		**80 994 734**	**65 804 227**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 – 4**	158 662	145 569
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 – 5**	43 742	50 211
TOTAL PASSIF		**202 404**	**195 780**
ACTIF NET			
CP1 – Capital	**3 – 6**	**76 294 135**	**62 103 944**
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		**4 498 195**	**3 504 503**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	130
b- Sommes capitalisables de l'exercice	**3 – 7**	4 498 195	3 504 373
ACTIF NET		**80 792 330**	**65 608 447**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**80 994 734**	**65 804 227**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité : Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4 – 1	3 079 111	2 851 422
a- Dividendes		188 703	160 218
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 890 408	2 691 204
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4 – 2	1 698 823	1 387 579
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 777 934	4 239 001
CH 1 - Charges de gestion des placements	4 – 3	601 686	557 079
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 176 248	3 681 922
CH 2 - Autres charges	4 – 4	127 418	132 746
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 048 830	3 549 176
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		449 365	(44 803)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		4 498 195	3 504 373
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(449 365)	44 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(18 548)	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		45 423	79 059
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 075 705	3 630 698

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**4 075 705**	**3 630 698**
a- Résultat d'exploitation	4 048 830	3 549 176
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(18 548)	2 463
c- +/- values réalisées sur cession de titres	45 423	79 059
d- Frais de négociation des titres		-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	**(2 994 458)**
AN 3 - Transactions sur le capital (*)		
a- Souscriptions	**77 275 692**	**38 463 464**
* Capital	69 939 500	36 611 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	4 172 522	102 442
* Régularisation des sommes capitalisables	3 163 670	1 749 122
b- Rachats	**(66 167 514)**	**(38 291 946)**
* Capital	(59 884 700)	(36 460 000)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(3 568 509)	(94 426)
* Régularisation des sommes capitalisables	(2 714 305)	(1 737 520)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**15 183 883**	**807 758**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	65 608 447	64 800 689
b- En fin de période	80 792 330	65 608 447
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	619 276	617 757
b- En fin de période	719 824	619 276
VALEUR LIQUIDATIVE	**112,239**	**105,944**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	**5,94%**	**5,53%**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021R01105BCFA5

Sicav Amen

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE au 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

		31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
AC1	**Portefeuille Titres**	**21 715 907.794**	**36 295 527.204**
a-	Action et valeurs assimilées	1 500 268.112	1 802 380.664
b-	Obligations et valeurs assimilées	20 215 639.682	34 493 146.540
AC2	**Placements monétaires et disponibilités**	**16 340 017.884**	**9 271 640.929**
a-	Placements monétaires	1 003 725.756	0,000
b-	Disponibilités	15 336 292,128	9 271 640 ,929
AC4	**Autres actifs**	**17 981,826**	**18 686,695**
TOTAL ACTIF		**38 073 907,504**	**45 585 854,828**
PASSIF			
PA1	**Dettes sur opérations de pension livrées**	**0,000**	**0,000**
PA2	**Opérateurs créditeurs**	**64 286,330**	**92 250,983**
a-	Opérateurs créditeurs	64 286,330	92 250,983
PA3	**Autres créditeurs divers**	**92 617,020**	**85 175,801**
a-	Autres créditeurs divers	92 617,020	85 175,801
TOTAL PASSIF		**156 903,350**	**177 426,784**
ACTIF NET			
CP1	**Capital**	**36 343 076,428**	**43 364 662,770**
CP2	**Sommes capitalisables**	**1 573 927,726**	**2 043 765,274**
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice	1 573 927,726	2 043 765,274
ACTIF NET		**37 917 004,154**	**45 408 428,044**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**38 073 907,504**	**45 585 854,828**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés sur le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETE AU 31/12/2020

ETAT de Résultat

(exprimé en dinars)

		01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	1 663 699,248	2 788 117,803
PR 2	Revenus des placements monétaires	276 925,250	72 690,919
	Total des revenus des placements	**1 940 624,498**	**2 860 808,722**
CH 3	Intérêts des mises en pension	0,000	0,000
CH 1	Charges de gestion des placements	-332 539,199	-451 101,533
	Revenu net des placements	**1 608 085,299**	**2 409 707,189**
CH 2	Autres charges	-86 742,036	-80 923,035
	Résultat d'exploitation	**1 521 343,263**	**2 328 784,154**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation	52 584,463	-285 018,880
	Sommes capitalisables de la période	**1 573 927,726**	**2 043 765,274**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**	**-52 584,463**	**285 018,880**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-30 204,996	-20 444,796
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-133 297,468	-119 081,389
	Frais de négociation de titres	0,000	-71,942
	Résultat net de la période	**1 357 840,799**	**2 189 186,027**

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETE AU 31/12/2020

ETAT DE VARIATION

		01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019
AN1	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**1 357 840.799**	**2 189 186,027**
a-	Résultat d'exploitation	1 521 343,263	2 328 784,154
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-30 204,996	-20 444,796
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-133 297,468	-119 081,389
d-	Frais de négociation de titres	0,000	-71,942
AN3	**Transactions sur le capital**	**-8 849 264,689**	**-14 554 952,709**
a-	**Souscriptions**	**40 732 226,346**	**52 306 109,819**
	Capital	35 786 484,682	48 595 112,771
	Régularisation des sommes non capitalisables	2 039 719,486	-525 886,970
	Régularisation des sommes capitalisables	2 906 022,178	4 236 884,018
b-	**Rachats**	**-49 581 491,035**	**-66 861 062,528**
	Capital	-44 653 360,885	-62 191 980,334
	Régularisation des sommes non capitalisables	-1 604 997,474	460, 50,327
	Régularisation des sommes capitalisables	-3 323 132,676	-5 130 032,521
	Variation de l'actif net	**-7 491 423,890**	**-12 365 766,682**
AN4	**Actif net**		
a-	En début de période	45 408 428,044	57 774 194,726
b-	En fin de période	37 917 004,154	45 408 428,044
AN5	**Nombre d'actions**		
a-	En début de période	1008341	1337094
b-	En fin de période	811092	1008341
	Valeur liquidative	**46,748**	**45,032**
AN6	**Taux de rendement annualisé**	**3,80%**	**4,22%**

2021R01146BCFA5

AMEN ALLIANCE SICAV

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N° 40-2019 DU 18 Décembre 2019

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/10/2020 au 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

		17/02/2020 au 31/12/2020
AN 1	**VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**	**2 891 952**
	Résultat d'exploitation	3 137 824
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 064
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-250 931
	Frais de négociation de titres	-5
AN 3	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**85 689 859**
	Souscriptions	**211 700 646**
	- Capital	204 265 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-1 250 093
	- Régularisation des sommes distribuable	8 685 539
	Rachat	**-126 010 787**
	- Capital	-120 480 400
	- Régularisation des sommes non distribuables	870 248
	- Régularisation des sommes distribuables	-6 400 636
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**88 581 810**
AN 4	**ACTIF NET**	
	En début de période	1 000 000
	En fin de période	89 581 810
AN 5	**NOMBRE D'ACTIONS**	
	En début de période	10 000
	En fin de période	847 848
	VALEUR LIQUIDATIVE	**105,658**
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**6.490%**

AMEN ALLIANCE SICAV

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N° 40-2019 DU 18 Décembre 2019

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/10/2020 au 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

	17/02/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	**901 233**
Dividendes/ Titres OPCVM	362 092
Revenues des obligations de sociétés	145 395
Revenues des emprunts d'Etat	393 746
Revenus des placements monétaires	**2 862 234**
Total des revenus de placements	**3 763 467**
Charges de gestion des placements	-558 974
Revenus Nets des placements	**3 204 493**
Autres charges d'exploitation	-66 670
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 173 824**
Régularisation du résultat d'exploitation	2 284 903
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	**5 422 727**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-2 284 903**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-250 931
Frais de négociation de titre	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**2 891 952**

AMEN ALLIANCE SICAV

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N° 40-2019 DU 18 Décembre 2019

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/10/2020 au 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

	17/02/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	**901 233**
Dividendes/ Titres OPCVM	362 092
Revenues des obligations de sociétés	145 395
Revenues des emprunts d'Etat	393 746
Revenus des placements monétaires	**2 862 234**
Total des revenus de placements	**3 763 467**
Charges de gestion des placements	-558 974
Revenus Nets des placements	**3 204 493**
Autres charges d'exploitation	-66 670
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 173 824**
Régularisation du résultat d'exploitation	2 284 903
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	**5 422 727**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-2 284 903**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-250 931
Frais de négociation de titre	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**2 891 952**

2021R01147BCFA5

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2020

(exprimé en dinars)

ACTIF		31/12/2020	31/12/2019
		49 114	**69 376**
AC1	**Portefeuille Titres**	**358,740**	**452,571**
a-	Action et valeurs assimilées	2 222 115,955	2 103 300,656
		46 892	67 273
b-	Obligations et valeurs assimilées	242,785	151,915
		21 553	**15 635**
AC2	**Placements monétaires et disponibilités**	**128,421**	**939,221**
a-	Placements monétaires	5 008 461,256	0,000
		16 544	15 635
b-	Disponibilités	667,165	939,221
AC4	**Autres actifs**	**31 763,714**	**47 826,798**
		70 699	**85 060**
TOTAL ACTIF		**250,875**	**218,590**
PASSIF			
PA1	**Dettes sur opérations de pension livrées**	**0,000**	**0,000**
PA2	**Opérateurs créditeurs**	**138 272,036**	**137 845,593**
a-	Opérateurs créditeurs	138 272,036	137 845,593
PA3	**Autres créditeurs divers**	**122 775,400**	**145 142,562**
a-	Autres créditeurs divers	122 775,400	145 142,562
TOTAL PASSIF		**261 047,436**	**282 988,155**
ACTIF NET			
		67 847	**79 970**
CP1	**Capital**	**337,894**	**371,712**
CP2	**Sommes distribuables**	**2 590 865,545**	**4 806 858,723**
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	35,729	-719,209
b-	Sommes distribuables de l'exercice	2 590 829,816	4 807 577,932
		70 438	**84 777**
ACTIF NET		**203,439**	**230,435**
		70	**85 060**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**699250,875**	**218,590**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

SICAV AMEN PREMIERE
ETATS FINANCIERS
ANNUELS
ETATS DE RESULTATS
ARRETE AU 31/12/2020
(exprimé en dinars)

		01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2019 au 31/12/2019
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	2 816 286,601	4 368 519,642
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	991 585,080	217 279,993
	Total des revenus des placements	**3 807 871,681**	**4 585 799,635**
CH 3	**Intérêts des mises en pension**	0,000	-102 263,246
CH 1	**Charges de gestion des placements**	-714 319,090	-812 009,569
	Revenu net des placements	**3 093 552,591**	**3 671 526,820**
CH 2	**Autres charges**	-118 095,786	-128 188,563
	Résultat d'exploitation	**2 975 456,805**	**3 543 338,257**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**	**-384 626,989**	**1 264 239,675**
	Sommes distribuables de la période	**2 590 829,816**	**4 807 577,932**
	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**384 626,989**	**-1 264 239,675**
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	57 069,903	89 064,740
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	39 140,583	-63 176,999
	Frais de négociation de titres	0,000	-101,549
	Résultat net de la période	**3 071 667,291**	**3 569 124,449**

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

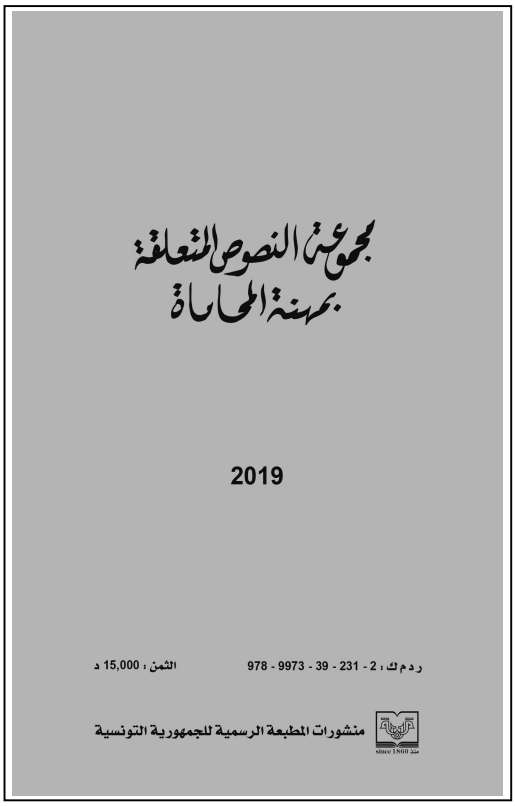
ETATS DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2020

(exprimé en dinars)

		01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2019 au 31/12/2019
AN1	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**3 071 667,291**	**3 569 124,449**
a-	Résultat d'exploitation	2 975 456,805	3 543 338,257
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 069,903	89 064,740
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 140,583	-63 176,999
d-	Frais de négociation de titres	0,000	-101,549
AN2	**Distributions de dividendes**	**-4 806 822,886**	**-4 533 568,002**
AN3	**Transactions sur le capital**	**-12 603 871,401**	**-23 188 372,477**
a-	**Souscriptions**	**309 571 429,588**	**403 340 633,944**
	Capital	311 490 718,431	395 192 800,380
	Régularisation des sommes non distribuables	-6 928 864,602	-6 352 156,482
	Régularisation des sommes distribuables	5 009 575,759	14 499 990,046
b-	**Rachats**	**-322 175 300,989**	**-426 529 006,391**
	Capital	-323 978 317,260	-418 039 437,842
	Régularisation des sommes non distribuables	7 197 219,127	4 748 384,587
	Régularisation des sommes distribuables	-5 394 202,856	-13 237 953,136
	Variation de l'actif net	**-14 339 026,996**	**-24 152 816,000**
AN4	**Actif net**		
a-	En début de période	84 777 230,435	108 930 046,435
b-	En fin de période	70 438 203,439	84 777 230,435
AN5	**Nombre d'actions**		
a-	En début de période	823367	1054042
b-	En fin de période	697786	823367
	Valeur liquidative	**100,945**	**102,964**
AN6	**Taux de rendement annualisé**	**3,70%**	**3,79%**

2021R01148BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

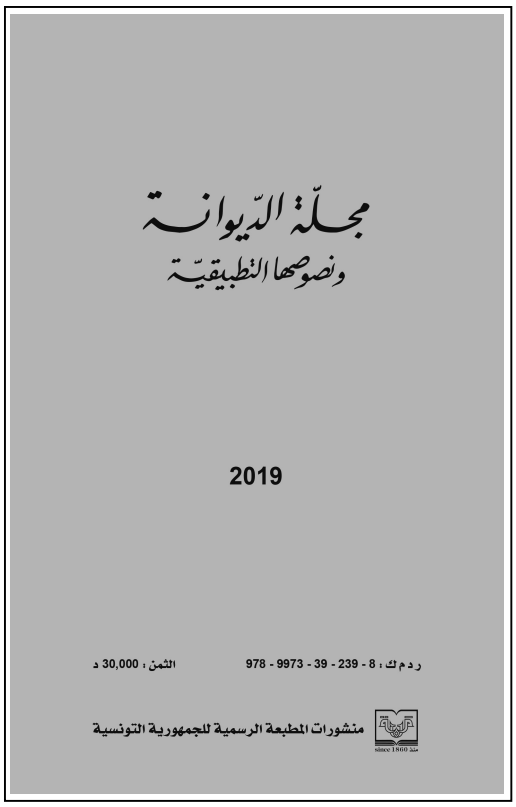
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-239-8

الحجم : 20 X 13

الثمن : 30,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-239-8

Format : 20 X 13

Prix : 30,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

